Nations Unies S/PV.6270

Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6270e séance

Vendredi 12 février 2010, à 9 h 30
New York

Président :	M. Araud	(France)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	Mme Ogwu
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Stratégies de transition et de sortie

Lettre datée du 3 février 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/67)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

Merci de recycler

La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Stratégies de transition et de sortie

Lettre datée du 3 février 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/67)

Le Président J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bangladesh, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Italie, de la Jordanie, du Maroc, du Népal, du Pakistan, des Philippines, du Rwanda et de l'Uruguay des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions; M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo; M^me^ Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria; M. Michael von der Schulenburg, Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone; M. Hans Peter Wittig, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne; S. E. M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/67, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 février 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'ordre du jour.

Je souhaite maintenant la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général : Je remercie la France d'avoir pris l'initiative de fixer notre attention sur la question cruciale des stratégies de transition et de retrait des opérations de maintien de la paix.

Pris au sens le plus large, notre objectif devrait être bien clair : les Casques bleus devraient s'employer sans relâche à mettre fin eux-mêmes à leur travail. Mais bien sûr, il y a loin entre le démarrage d'une opération et son retrait, bien des étapes doivent être franchies, et la voie à suivre est pavée de difficultés et de dangers, de revers et d'écueils.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au fil des ans, nous avons tiré de précieux enseignements de notre expérience quant à la meilleure manière d'envisager cette transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix pour que, finalement, apparaissent des sociétés à même de fonctionner et de maintenir seules leur stabilité. Un travail considérable est en cours pour renforcer notre action face aux conflits. L'année dernière, le Conseil de sécurité a organisé une série de débats constructifs sur la médiation, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Les États Membres, le système des Nations Unies et nos partenaires en ont dégagé une conception commune des enjeux.

Je me félicite de la tenue du débat d'aujourd'hui, qui constitue un nouveau pas en avant, s'agissant de faire le meilleur usage de tous nos outils et de tous nos moyens. Les Nations Unies doivent être prêtes à aider les autorités nationales à mettre en œuvre les accords de paix, à rétablir les fonctions vitales de l'État, à restaurer l'état de droit et à assurer un niveau minimum de sécurité durable sur l'ensemble du territoire. Nous devons promouvoir la réconciliation et des processus politiques sans exclusive, favoriser la prestation des services essentiels et aider à créer des emplois et à susciter une activité économique. Tout cela est indispensable si l'on veut s'attaquer aux causes profondes d'une crise, maintenir la paix et trouver une stratégie de retrait viable pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

L'engagement de l'ONU dans un pays sortant d'un conflit doit suivre de près la voie sur laquelle ce pays s'est engagé. Nous sommes en général présents bien avant qu'une opération de maintien de la paix ne se soit déployée, et nous restons généralement sur place bien après le départ de nos Casques bleus. La présence de l'ONU après une opération de maintien de la paix peut prendre la forme d'une mission politique spéciale, d'un bureau de consolidation de la paix ou un autre type de configuration. Elle peut être vaste et pluridimensionnelle, ou petite et spécialisée. Quel que soit le cas, les activités de maintien de la paix doivent ouvrir la voie à ce qui suit.

Pour que la paix puisse être maintenue, il est nécessaire d'adopter une stratégie globale qui conjugue les efforts de tous les acteurs de l'ONU et de la communauté internationale, et qui renforce les capacités nationales. Ces 10 dernières années, on a observé une extension constante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Personne ne peut prévoir l'avenir mais, dans les prochaines années, il est probable que nous devrons non pas tant nous concentrer sur de nouvelles missions que veiller à ce que les missions en cours et la présence qui les suivra permettent de consolider la paix et d'appuyer une stabilité durable pour qu'elles puissent se retirer.

Pour ce faire, une mission de maintien de la paix exige un bon départ, ce qui a été souligné dans le rapport de 2001 « Pas de sortie sans stratégie » (S/2001/394) adressée au Conseil de sécurité. Je voudrais rappeler que l'un des auteurs de ce rapport, M. Andrew Grene, est l'une des victimes du séisme survenu en Haïti. Son legs perdure dans un rapport dont les recommandations demeurent valables aujourd'hui.

Un bon départ signifie que le mandat même d'une opération doit prendre en compte les causes profondes d'un conflit. Cela signifie qu'il faut arriver à s'éloigner de la violence grâce à un processus de paix durable et solide. Il s'agit d'articuler un objectif clair qui soit celui tant des parties prenantes nationales que de la communauté internationale. Cela signifie également l'affectation en temps voulu de ressources humaines et matérielles suffisantes – y compris, si nécessaire, le déploiement rapide d'une force de police permanente et de civils d'autres catégories.

Les stratégies de sortie doivent également être envisagées depuis le tout début d'une mission. En évaluant si et quand une opération de maintien de la paix doit être réduite, nous devons considérer la force des structures de gouvernance nationale, notamment pour la sécurité et l'état de droit. Nous devons prendre en compte les perspectives de relèvement socioéconomique. Nous devons examiner le risque qu'un pays puisse retomber dans une situation de conflit, et nous demander si la garantie de sécurité fournie par des soldats de la paix en uniforme est encore nécessaire. Nous devons voir comment reconfigurer notre présence. Réduire notre présence dans un domaine, comme celui de la sécurité, peut nécessiter un renforcement temporaire dans un autre.

Les missions de maintien de la paix ne doivent pas rester en place plus longtemps que nécessaire, mais nous devons aussi être attentifs à ne pas nous retirer prématurément et à devoir revenir à cause d'un regain de violence. Un enseignement clef des années 90 a été le besoin d'un certain type de présence de suivi, afin de conserver le terrain gagné et de poursuivre le processus de consolidation d'une paix durable. Dans plusieurs cas survenus récemment, la transition s'est faite vers un bureau de consolidation de la paix de l'ONU, mais d'autres modèles, comme les bureaux régionaux, pourraient aussi être envisagés. Ces présences pourraient rester discrètes, mais néanmoins avoir des mandats complexes et exigeants. Elles nécessitent des ressources et l'appui du Conseil de sécurité, de la Commission de consolidation de la paix et de la communauté internationale dans son ensemble.

Cette année, l'examen de l'architecture de la consolidation de la paix de l'ONU arrive donc à propos. Nous devrions discuter de la transition allant des éléments essentiels de sécurité d'une mission de

maintien de la paix vers une consolidation de la paix à long terme, et également réfléchir à la manière dont la Commission de consolidation de la paix peut s'engager rapidement.

L'engagement des équipes de pays des Nations Unies est capital tout au long des phases de maintien de la paix et de consolidation de la paix, mais l'ONU n'est qu'un des nombreux acteurs internationaux de consolidation de la paix. Les institutions régionales, les partenaires bilatéraux et les institutions financières internationales sont également impliqués. Nous avons besoin que tous ces partenaires travaillent de manière cohérente, dans une optique commune. Si les parties prenantes suivent des programmes individuels concurrents, tous nos efforts en pâtiront, et nous devons nous prémunir contre ce risque. Nos résultats collectifs détermineront quand et comment une opération de maintien de la paix peut se retirer. Je demande instamment à ce que nous cherchions les moyens de garantir que le Conseil de sécurité ait les données et les repères nécessaires – notamment les conseils de la Commission de consolidation de la paix et l'apport émanant du gouvernement des pays hôtes – afin de mesurer les progrès accomplis.

(*l'orateur reprend en français*)

Trois de mes Représentants spéciaux sont parmi nous aujourd'hui pour nous faire bénéficier de leur grande expérience et de leurs réflexions concernant les stratégies de transition et de retrait. Les pays où ils mènent leur activité illustrent les différentes phases dans lesquelles peuvent se trouver les initiatives de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies, ainsi que les différents modèles qui existent et les différents problèmes auxquels on se heurte. L'action menée par ces trois missions est d'une valeur inestimable, car elle a permis d'établir et de consolider la paix et de donner espoir à des millions d'hommes et de femmes.

J'espère que nous saurons en tirer les enseignements, et aussi tirer pleinement profit de ce que peuvent nous apprendre tous ceux qui prendront la parole aujourd'hui.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Le Roy : Cette discussion sur les transitions et stratégies de sortie des opérations de maintien de la paix tombe, à mon sens, à point nommé. En effet, si au cours des dernières années, nous nous sommes concentrés principalement sur des questions de démarrage de mission, et donc des missions de déploiement, j'anticipe que nous allons avoir davantage dans les années à venir à diriger notre attention vers la consolidation des progrès réalisés et une transition en douceur en réduisant la taille de nos missions. C'est un pronostic que je fais mais qui me paraît proche de la réalité.

Le débat d'aujourd'hui s'inscrit dans la discussion plus large sur la consolidation de la paix. Le Secrétaire général vient de rappeler les liens clefs entre maintien et consolidation de la paix. Notre document « Nouvel horizon » décrit les efforts de consolidation de la paix que les missions de la paix des Nations Unies mettent en œuvre dès le début de nos opérations.

Nos missions, comme chacun sait, assurent une sécurité de base, essentielle pour la paix à venir. Ces efforts incluent, notamment, on le sait bien, la protection des civils, l'état de droit, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, la réforme du secteur de sécurité et l'action antimines. Elles sont aussi mandatées pour soutenir les processus politiques et les accords de paix, et constituent donc un soutien aux processus électoraux, à la réforme constitutionnelle et à la réconciliation nationale et locale.

En outre, les opérations de maintien de la paix sont fréquemment chargées d'appuyer la restauration des fonctions gouvernementales essentielles telles que la police, la justice et le système correctionnel. Les opérations de maintien de la paix offrent un cadre intégré à tous les efforts des Nations Unies. Elles soutiennent d'autres interventions essentielles à la consolidation de la paix, comme la restauration des services de base et la revitalisation de l'économie.

Arriver à une compréhension commune, un consensus autour du lien entre maintien et consolidation de la paix est crucial. Cela nous permettra, à nous en tout cas, de planifier sur des bases claires les transitions de manière cohérente. En s'appuyant sur ces bases claires et en capitalisant sur les avantages comparatifs et les secteurs d'expertise des uns et des autres, le système des Nations Unies peut s'allier avec d'autres acteurs pour ainsi mieux aider les pays à se relever des conflits. Comme vous le savez, ces liens entre consolidation et maintien de la

paix sont bien sûr une des questions importantes examinées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34).

Lorsque notre personnel a permis une première stabilisation sur le terrain, nous devons nous assurer que l'effort collectif de rétablissement continue pour que les opérations de maintien de la paix passent le relais et, *in fine*, se retirent. La question bien sûr est comment identifions-nous ce point de basculement? Comment savons-nous que la sécurisation ou la stabilisation apportée par une mission de maintien de la paix n'est plus requise? Y a-t-il une tendance à rester trop longtemps?

Sur ce point, la longue durée de quelques missions traditionnelles, comme la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, n'est pas à notre sens une indication d'échec. Ces opérations démontrent plutôt qu'une mission de maintien de la paix ne peut se substituer à un processus politique ou à la volonté des parties. Elles nous mettent tous au défi de définir un engagement politique plus créatif et plus constructif.

Y a-t-il une tendance à partir trop tôt? Dans sa déclaration, le Secrétaire général a souligné les risques inhérents à un départ avant que la paix n'ait été consolidée. Nous en avons fait l'expérience, comme le Conseil sait, au Timor-Leste et en Haïti, en partant parfois trop tôt. Il y a aussi eu des cas où le consentement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'est soudainement retiré, comme dans les cas de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et de l'Opération des Nations Unies au Burundi.

Il y a bien sûr eu des exemples, comme la Sierra Leone, où les autorités nationales et le Conseil de sécurité ont travaillé ensemble pour continuellement ajuster la présence des Nations Unies à l'évolution des conditions sur le terrain. Les Nations Unies ont ainsi conclu une opération de maintien de la paix et créé, d'abord une mission intégrée, puis un bureau de consolidation de la paix, sur lequel, bien sûr, M. von der Schulenburg apportera des précisions.

Dans tous les cas, le progrès n'est pas linéaire. La consolidation de la paix se heurte évidemment à des obstacles. Dans tous les cas, l'alignement des fonctions opérationnelles et de support, comme M^me^ Susana Malcorra va l'exposer dans un instant, est essentiel.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le débat sur la question de savoir si nous restons trop longtemps ou si nous partons trop tôt ne couvre qu'un seul aspect de la question. Définir comme il se doit, dès le départ, le mandat et la structure de la mission est essentiel pour une transition réussie et une sortie à terme. Nous avons besoin des outils adéquats pour faire face à des situations qui évoluent rapidement et nous adapter en conséquence.

Par exemple, des unités de police constituées s'imposaient davantage en Haïti que des contingents pour assurer le maintien de l'ordre et faire face aux problèmes des gangs et des services d'ordre. Mais lorsqu'il s'agit de procéder à une réforme institutionnelle des services de la police nationale, les unités de police constituées ne sont pas l'instrument adéquat. La réforme institutionnelle requiert plutôt à la fois des agents de police et des capacités civiles en mesure d'appuyer et de conseiller la police et les autorités nationales et de les assister dans la planification des stratégies.

Nous avons besoin de capacités et de moyens fiables dans différents domaines, notamment de capacités civiles pouvant être déployées rapidement et bénéficiant des ressources appropriées. À cet égard, nous nous efforçons de renforcer les capacités de la Force de police permanente en faisant appel à des spécialistes de la justice de proximité et du système pénitentiaire. S'assurer que nous disposons des moyens adéquats dès le départ requiert un dialogue soutenu et constructif entre le Secrétariat, le Conseil et les pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police.

Le démarrage rapide des opérations de consolidation de la paix peut parfois permettre aux opérations de la paix de se terminer plus vite. Nous devons cependant faire clairement comprendre que la sortie d'une opération de maintien de la paix devrait faire partie d'une stratégie cohérente visant à appuyer un pays sortant d'un conflit et non constituer une fin en soi. Pour faire une comparaison avec le domaine médical, nous devons nous assurer que le fait de quitter le service des urgences – c'est-à-dire le maintien de la paix – n'entraîne aucun risque avant de laisser la place à d'autres pour qu'ils se chargent de la convalescence à plus long terme. Cela suppose bien entendu l'existence d'un partenariat et d'une vision commune entre de

nombreux acteurs, y compris aux niveaux régional et bilatéral. Ce lourd fardeau est supporté par les gouvernements nationaux ainsi que les représentants spéciaux et leurs équipes de direction. C'est également un défi pour le Conseil de sécurité et d'autres organes rassemblant les États Membres.

Une paix durable nécessite de réaliser des progrès dans plusieurs secteurs : un climat de sécurité stable propice à la primauté du droit, un régime politique légitime qui puisse arbitrer les différends et éviter un retour à la violence, une meilleure gouvernance et le renforcement des institutions, la reprise du fonctionnement des services de base et le début d'un redressement socioéconomique. Certains de ces domaines ne relèveront pas directement du mandat assigné à des opérations de maintien de la paix. Ils pourraient néanmoins être considérés comme des conditions nécessaires pour une réduction des effectifs et une sortie sans risque.

En fin de compte, les progrès réalisés dans le cadre du processus de paix et le renforcement des capacités des institutions nationales, y compris de la société civile sont le facteur déterminant du retrait d'une opération de maintien de la paix. Toutefois, le renforcement des capacités nationales ne peut être ni décrété ni imposé. Il est demandé à des États déjà fragilisés par un conflit de procéder malgré tout à une réforme radicale et profonde de l'ensemble de leur système de gouvernance en l'espace de quelques années.

Les attentes doivent être réalistes. Le renforcement des capacités n'est pas simplement une question de chiffres. Le renforcement de la société civile ne consiste pas à organiser un nombre précis d'ateliers. La formation de centaines de policiers est inutile si aucun ministère de l'intérieur efficace ne planifie et n'appuie leur action ou s'il n'existe pas de structure juridique ou judiciaire encadrant leur travail. La capacité d'absorption des autorités nationales peut varier selon les différents secteurs et zones géographiques. Le moment choisi et le chronogramme doivent être examinés avec soin, en particulier s'agissant du secteur de la sécurité. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), par exemple, rencontre des difficultés car elle doit planifier et mener ses activités de consolidation de la paix de manière différente en fonction de situations particulières à travers ce vaste pays.

Nous devons être en mesure de continuer à faire preuve de souplesse afin de faire face à l'évolution des circonstances et des capacités sur le terrain, tout en fournissant des informations en temps voulu au Conseil de sécurité et aux contributeurs. Ceci nous permet de réagir aux obstacles variables et d'exploiter au maximum les occasions au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Nous devons veiller à ce que les lacunes importantes relatives à la consolidation de la paix soient signalées dans les rapports soumis au Conseil de sécurité. Toutefois, comme le Secrétaire général l'a souligné, nous devons également mener une nouvelle réflexion sur la meilleure façon de mesurer les progrès véritables réalisés sur le terrain, étant donné l'importance des aspects subjectifs comme la légitimité, les attentes et l'autorité. Comme nous le savons, on ne peut pas compter tout ce qui compte et tout ce qui peut être quantifié ne compte pas forcément. Pour bien appréhender les fluctuations d'un processus de paix, il faut voir au-delà des repères fixés, et l'orientation stratégique donnée par le Conseil de sécurité doit se baser sur un tableau aussi complet que possible.

Les autorités nationales doivent jouer un rôle essentiel dans la planification de la sortie d'une opération de maintien de la paix. Les transitions peuvent signifier que la consolidation de la paix a été menée avec succès mais elles représentent également une période très délicate. Les autorités nationales peuvent craindre que la sortie de la mission de maintien de la paix ait des conséquences imprévues ou s'accompagne d'une baisse significative de l'appui politique ou même de l'attention des donateurs. Le pays peut avoir besoin d'un garant de la sécurité, comme cela a été le cas en Sierra Leone. Nous devons être à l'écoute des attentes et des perceptions des autorités nationales et de la société civile et les comprendre. Bien entendu, la Commission de consolidation de la paix peut également jouer un rôle clef en la matière.

Les activités de consolidation de la paix doivent également se poursuivre au-delà de la durée de l'opération de maintien de la paix, sous peine de perdre les acquis de la consolidation de la paix. Un défi auquel nous continuons à faire face concerne l'incohérence entre le budget statutaire et les fonds de contributions volontaires disponibles pour les activités de consolidation de la paix. Ceci peut limiter la capacité des autres acteurs à intervenir ou à intensifier

leurs activités au moment où la mission de maintien de la paix réduit ses propres activités.

Je voudrais, pour terminer, faire part de certaines des initiatives en cours au sein du Département des opérations de maintien de la paix visant à renforcer les stratégies de transition. Nous nous employons à lancer la planification de la transition plus tôt. Nous sommes en train de mener une étude sur les façons d'aborder les transitions dans un contexte de maintien de la paix, qui porte sur les opérations du Libéria et du Timor-Leste. Cette étude examine également les expériences d'Haïti, car elle a été lancée avant le séisme dévastateur qui, comme le Conseil le sait, a causé la mort d'un grand nombre de nos collègues et d'Haïtiens il y a un mois. Comme les membres du Conseil le savent, des progrès considérables ont été réalisés en Haïti en matière de consolidation de la paix grâce à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et sous la direction de M. Hédi Annabi et M. Luiz Carlos da Costa. Leurs contributions à la paix et à la sécurité sont inégalables, et leurs perspicacité et sagesse nous manqueront grandement.

En Haïti, comme ailleurs, nous poursuivons notre travail en vue de forger des partenariats plus solides avec des acteurs clefs de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres, ainsi qu'avec des acteurs extérieurs comme l'Union européenne, la Banque mondiale, l'Union africaine et d'autres, afin de contribuer aux efforts visant à élaborer des stratégies de consolidation de la paix cohérentes. Nous sommes convaincus que des discussions stratégiques avec la Banque mondiale, comme l'a demandé le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation de la paix, peuvent être un outil utile pour améliorer la planification de la transition. Nous sommes également en train d'examiner les expériences du passé et les missions en cours, ainsi que les pays qui ont bien réussi leurs transitions, afin de nous inspirer de pratiques optimales et de mieux déterminer comment le maintien de la paix peut contribuer à la consolidation de la paix à long terme.

Le Président : Je remercie M. Le Roy de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

M^me^ Malcorra (*parle en anglais*) : C'est pour moi un vif plaisir de participer aujourd'hui à ce débat très important sur les stratégies de transition et de sortie. Il constitue naturellement une suite à plusieurs débats organisés par le Conseil l'année dernière sur la consolidation de la paix au lendemain des conflits et le maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Bien entendu, j'apporte une perspective différente à celle des autres intervenants, relative aux défis auxquels nous, au Secrétariat, faisons face dans notre collaboration avec les pays qui sortent d'un conflit. Mon département, le Département de l'appui aux missions, qui est le plus jeune département de l'Organisation des Nations Unies, a été créé en 2007 avec un mandat relativement limité, à savoir fournir un appui logistique et administratif aux opérations du Secrétariat sur le terrain, qu'il s'agisse d'opérations de maintien de la paix à grande échelle, de missions politiques restreintes ou d'autres opérations de taille intermédiaire.

La plupart des exigences d'une opération de maintien de la paix à grande échelle et multifonctionnelle, avec des milliers de militaires, d'observateurs militaires, de policiers et de membres du personnel civil diffèrent évidemment des besoins de missions plus restreintes, qui sont en majorité constituées de spécialistes des questions techniques concernant la gouvernance, l'état de droit et les institutions de sécurité, entre autres.

Le Département de l'appui aux missions travaille d'arrache-pied pour adapter ses services aux objectifs prescrits à chaque mission. En même temps, nous reconnaissons qu'il existe beaucoup d'éléments communs en ce qui concerne l'appui fourni à chaque mission sur le terrain. Cet appui doit être modifié tout au long des différentes phases de la mission – démarrage et montée en puissance, maturité, entretien, restructuration, réduction des effectifs et sortie – et suivant l'évolution politique sur le terrain et les mandats émanant du Conseil. Par conséquent, nous devons être aptes à faire face aux différentes situations, agiles et souples.

J'ai déjà évoqué devant le Conseil les défis particuliers auxquels nous faisons face en matière d'appui, en raison du cadre réglementaire et des procédures existants, qui ne nous permettent pas toujours de réagir avec la souplesse voulue. Cependant, je tiens à assurer le Conseil que mon département, en collaboration étroite avec d'autres départements de l'Organisation des Nations Unies et, bien entendu, avec les États Membres, est en train d'examiner les voies et

moyens d'améliorer le cadre de l'appui que nous apportons aux missions.

À cet égard, nous venons d'élaborer un document définissant notre stratégie globale d'appui aux missions, qui sera examiné par l'Assemblée générale cette année. La stratégie proposée a pour but de permettre une meilleure et plus rapide prestation de services de notre part. Elle nous permettra de nous adapter aux exigences de chaque opération sur le terrain au gré de son évolution, du début à la fin, en passant par toutes les étapes intermédiaires de transition. De façon plus spécifique, nous avons suggéré de gérer l'appui que nous apportons à plusieurs opérations à partir d'un centre régional, ce qui faciliterait la transition d'un type de mission à un autre et permettrait d'accompagner cette évolution de façon plus aisée.

Depuis la création du Département de l'appui aux missions, nous avons vu la présence de l'Organisation des Nations Unies dans plusieurs pays passer par diverses configurations, ce qui a mis à l'épreuve notre capacité d'adaptation dans les limites du cadre existant. La présence du Secrétariat en Sierra Leone est passée d'une mission de maintien de la paix pleinement opérationnelle à un bureau intégré pour la consolidation de la paix, aux dimensions plus modestes. M. von der Schulenburg, qui est présent aujourd'hui, va sûrement nous parler des efforts qu'il a consentis pour que cette transition soit réussie et des problèmes qu'il a fallu résoudre en cours de route.

Je reconnais que, dans le cas d'espèce, la transition ne s'est pas toujours faite en douceur en termes de l'appui apporté à la mission, mais nous avons tiré beaucoup d'enseignements de cette expérience, que nous appliquons avec succès au Burundi et, en ce moment même, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine, où les deux missions de l'Organisation des Nations Unies sont en train d'être restructurées. Parmi ces enseignements, il y a notamment une meilleure planification de la succession et un recrutement ciblé du personnel qui restera sur le terrain, satisfaisant aux exigences en matière de profils et de compétences du personnel, qui sont deux choses bien distinctes.

Nous avons également accompagné trois transitions où des missions en place depuis longtemps ont soit mis fin à leurs activités ou se sont restructurées pour devenir des opérations aux dimensions plus réduites. L'an dernier, nous avons apporté notre appui à la clôture de deux missions très différentes – la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie – dans un intervalle de temps très court. Toutefois, ces deux missions avaient des exigences similaires en matière d'appui, telles que le rapatriement des contingents, la cession des actifs et l'abolition des postes du personnel civil, ce qui nous a obligés à agir rapidement. En même temps, nous avons dû régler un certain nombre de questions sensibles relatives aux pays hôtes.

Au Kosovo, nous avons appuyé la reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Du point de vue de l'appui, cela a entraîné le retrait progressif de plus de 1 000 membres du personnel civil, dont le service a cessé ou qui ont été réaffectés à d'autres missions dans le cadre desquelles leurs compétences et leur expérience étaient nécessaires. Il a également fallu se débarrasser d'une quantité considérable de matériels, que ce soit en les réaffectant à d'autres missions, en les vendant ou en les transférant à l'Union européenne.

En outre, nous devons prendre conscience de l'effet potentiel du retrait d'une mission sur l'économie locale, et en particulier sur le marché du travail local du pays hôte, étant donné que les besoins en matière d'achats et de personnel diminuent à mesure que changent les effectifs et la configuration géographique de la présence de l'ONU. Entre autres effets, les partenariats établis avec d'autres organisations internationales et le secteur privé local peuvent aider le personnel recruté sur le plan national à envisager de nouvelles opportunités d'emploi.

Chacun de ces cas a renforcé ma conviction qu'il est nécessaire de réexaminer la façon dont l'Organisation crée les capacités civiles nécessaires, et la façon dont elle finance ses opérations sur le terrain. Il va sans dire que lorsque le Conseil décide d'adopter un mandat de maintien ou de consolidation de la paix, il le fait dans l'espoir que le Secrétaire général le mettra en œuvre dans le cadre d'une approche intégrée qui optimisera les capacités civiles de l'Organisation, de son équipe de pays et de leurs partenaires d'exécution. Je suis au regret de vous dire que nous n'avons pas toujours été capables de répondre aux attentes du Conseil à cet égard. Au risque de simplifier à l'excès, je tiens à dire que ceci est en grande partie dû à la diversité des pratiques des organisations, organismes, fonds et programmes en matière de recrutement. Nous travaillons avec le Département de

la gestion et d'autres partenaires afin de régler ces problèmes ou, en attendant de l'avoir fait, d'atténuer leurs effets sur notre capacité à aider l'Organisation à prendre les mesures appropriées dans une situation d'après conflit.

Enfin, je voudrais aborder un autre problème qui a une incidence sur notre capacité à agir – le problème du financement. Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir que les opérations de maintien de la paix ont un barème des quotes-parts particulier. Quand une opération se transforme en une mission politique particulière ou en un bureau pour la consolidation de la paix, elle est dorénavant financée par le budget ordinaire de l'ONU et donc par les contributions des États Membres, sans apporter les modifications propres au barème appliqué au financement des opérations de maintien de la paix. Le budget ordinaire de l'ONU, et je suis certain que les membres du Conseil le savent, fait l'objet d'une surveillance étroite et dispose d'une marge de croissance limitée pour chaque exercice biennal. La présence de bureaux intégrés et d'équipes de pays des Nations Unies est financée par des voies différentes, qui reposent souvent sur des contributions volontaires ou des fonds d'affectation réservés. Nous devons pouvoir compter sur une source de financement constante et prévisible si nous voulons que la présence de l'ONU évolue sans problème, avec toutes les capacités nécessaires en place.

Je n'offre aujourd'hui aucune solution qui permette de régler ce problème, et je reconnais que le résoudre dépasse largement les compétences de cet organe, mais je manquerais à mon devoir si je ne signalais pas ce problème bien réel qui se pose à nous quant à la façon dont nous envisageons l'appui aux stratégies de transition et de sortie des opérations de maintien de la paix. L'engagement constructif de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale sera nécessaire pour régler ces problèmes.

Le DAM se tient prêt à s'attaquer aux problèmes que j'ai énumérés concernant les pays en transition ou les pays sortant d'un conflit, pays dans lesquels il est crucial que nous déployions des efforts collectifs afin de promouvoir et de consolider la paix. Mon département travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires du Secrétariat et du système des Nations Unies dans son ensemble afin que l'appui soit acheminé sans heurt et de façon fiable pendant toute la durée de la présence de l'ONU dans ces pays.

Nous avons beaucoup à faire pour rationaliser les pratiques de fonctionnement, mettre en place des services communs et harmoniser les mécanismes de financement. Si nous ne parvenons pas à régler ces questions subsidiaires de façon satisfaisante, il sera difficile d'effectuer ces transitions de façon adéquate, car nous ne disposerons pas toujours des outils nécessaires.

Le Président : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Malcorra de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

M. Doss (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole à la présente séance. Ayant participé à quatre opérations de maintien de la paix, je me présente affublé d'une étiquette de praticien – terme qui, dans la hiérarchie de la réussite intellectuelle, n'est guère plus prestigieux que le sobriquet de diplomate. J'ai néanmoins quelques idées franches et peut-être pas très orthodoxes à partager ce matin avec le Conseil sur les questions auxquelles il est fait référence dans le document de réflexion (S/2010/67).

Premièrement, je voudrais dire un mot sur la façon dont les mandats sont formulés et sur le degré de clarté de l'intégration des stratégies de transition et de sortie. Il n'arrive que rarement, voire jamais, que nous planifions la stratégie de sortie au début d'une mission. Si nous le faisions, je soupçonne que nous ne voudrions plus créer de nouvelles missions. La façon dont la communauté internationale perçoit les choses fait qu'il lui est difficile d'accepter que certains problèmes ne peuvent trouver des solutions rapides et assorties d'échéances. Par ailleurs, l'ONU est souvent contrainte d'intervenir à la hâte dans des régions ou des pays touchés par des conflits, en particulier lorsque les médias couvrent quotidiennement les événements et nous inondent d'images de souffrance humaine. Oui, dans l'idéal, notre stratégie d'entrée devrait définir notre stratégie de sortie et établir les repères qui guideront ce processus, mais la réalité nous montre en général que dans les États faillis ou en faillite, il est extrêmement difficile de prévoir les progrès.

Nous devons peut-être accepter cette complexité et cette incertitude, reconnaître que nous devrons souvent lutter pour trouver la bonne approche, et que la persistance et la persévérance sont des outils

indispensables dans le domaine du maintien de la paix. Nous devons peut-être également accepter que la plupart des conflits ne peuvent être réglés grâce à une solution unique, et certainement pas suivant l'emploi du temps fixé par la communauté internationale.

Nous devons également reconnaître que les accords de paix ne permettent pas toujours de rétablir la paix. Dans les quatre pays où j'ai participé à des missions de maintien de la paix, de nombreux accords ont été conclus et signés pour ensuite être abandonnés. Il n'est donc pas surprenant que les missions de maintien de la paix établies à l'appui des accords de paix puissent rapidement devenir les otages du hasard. Dans ces circonstances, la planification de la transition et de la sortie ne peuvent être qu'un processus itératif qui sera victime de l'instabilité des réalités politiques et militaires sur le terrain.

Ceci me pousse à dire que les stratégies de transition et de sortie ne doivent pas être conçues comme des exercices linéaires dans le cadre desquels une étape conduit inexorablement à l'étape suivante. Le progrès n'est ni inévitable ni prédestiné. Malheureusement, il est tout aussi possible de reculer que d'aller de l'avant. D'un autre côté, il est possible d'aller de l'avant en matière de relèvement, d'édification de l'État et même de développement économique, alors même que le conflit fait toujours rage dans une partie du pays. Les stratégies de transition doivent donc être souples et opportunistes.

Le sujet suivant est la planification en fonction de l'objectif recherché, des tâches essentielles et de l'achèvement par phases de la mission. À mon avis, la planification des missions des Nations Unies aujourd'hui – ou tout du moins des missions de maintien de la paix – concerne avant tout les rapports à établir en fonction de la période couverte par leur budget et leur mandat. D'après mon expérience, nous n'avons pas l'habitude de nous réunir autour d'une table pour envisager un avenir lointain. Nous sommes donc inévitablement jetés dans la réalité immédiate – l'urgent supplante l'important. Le processus de planification tel que nous l'appliquons aujourd'hui n'est pas la meilleure façon d'envisager l'avenir. Nous avons tendance à nous laisser submerger par les détails de la mise en œuvre des mandats et ne discernons pas l'idée stratégique générale.

Dans l'idéal, la planification devrait commencer par l'évaluation des risques futurs et des probabilités. Sur cette base, nous pouvons planifier dans la perspective de diverses issues, pas seulement d'une. En matière de maintien de la paix, nous aurons toujours des incertitudes, mais nous devons essayer d'élargir notre perspective et d'avoir une idée plus précise des autres points d'arrivée possibles, et pas simplement des objectifs de l'État.

J'espère que l'élaboration de cadres stratégiques intégrés nous permettra d'avancer dans cette direction et de conjuguer les capacités analytiques et opérationnelles de l'opération de maintien de la paix et de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'un processus consultatif qui engagera les partenaires nationaux et les autres acteurs. C'est ce que nous faisons actuellement en République démocratique du Congo.

Je souhaiterais maintenant, si je peux me le permettre, faire quelques remarques sur la question des capacités et des ressources. Le manque de ressources est un problème de longue date pour toutes les opérations de maintien de la paix. Et je ne pense pas que nous ayons jamais des ressources adéquates. Nous devons par conséquent élaborer des mandats qui soient raisonnables et veiller à ce que les missions utilisent au mieux les ressources mises à leur disposition. Comme le document de réflexion le souligne, la taille et la complexité des missions varient considérablement. Il n'existe pas de lien évident entre la superficie couverte, la taille de la population ou l'ampleur de la mission. Bien qu'il faille probablement éviter une formule type pour décider de la taille de la mission, nous devrions toutefois essayer de veiller à ce que le mandat de la mission et les ressources dont elle dispose correspondent.

Cela revêt une importance particulière lorsque la mission est chargée de protéger les civils, comme c'est le cas pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Lorsque le Conseil charge une mission de protéger les civils, il doit s'assurer que cela est possible compte tenu des ressources et des capacités dont dispose la mission. Je dois dire qu'il existe parfois un décalage entre les deux. Nous suscitons ainsi des attentes auxquelles nous ne pouvons pas répondre.

Mais nous devrons toujours faire face à diverses contraintes – qu'elles soient physiques ou financières. Nous devons donc également chercher à mener des activités qui ont un effet multiplicateur sur nos capacités. Au sein de la MONUC par exemple, nous avons introduit la notion de protection intelligente, sachant que nous ne pouvons pas être partout, tout le

temps. Nous expérimentons tout un ensemble d'innovations afin de mieux utiliser nos ressources là où elles peuvent contribuer à protéger au mieux les personnes qui courent le plus de risques.

Toutefois, pour ce faire, nos politiques et nos procédures opérationnelles doivent être adaptées afin d'optimiser les ressources disponibles. Les mémorandums d'accord avec les fournisseurs d'effectifs militaires ou de police doivent être plus souples afin de permettre un redéploiement plus rapide, au gré de l'évolution de la situation opérationnelle. Tel devrait également être le cas pour nos propres procédures opérationnelles. La façon dont nous gérons nos opérations aériennes est un exemple à cet égard. Mais surtout, ne pas fournir à nos missions les capacités tactiques nécessaires en matière de renseignement met à mal notre efficacité opérationnelle dans des situations de conflit.

La coordination des efforts internationaux sur le terrain figure également sur la liste des points à débattre. Je suis tenté de dire que la coordination est le saint Graal de la communauté internationale – tant recherchée, mais toujours hors d'atteinte. Les opérations de maintien de la paix s'acquittant de fonctions de plus en plus diverses, la coordination devient de plus en plus difficile : au sein des missions elles-mêmes, entre les partenaires de l'ONU, avec les États Membres et les donateurs, et bien sûr, avec les gouvernements eux-mêmes. D'amples efforts ont été déployés afin d'atteindre cette coordination, et pas toujours avec des résultats encourageants. La coordination doit aller au-delà d'un simple partage d'informations.

Sur la base de mon expérience personnelle, je recommanderais la création de structures consultatives légères mais systématiques. À Kinshasa, ce que nous appelons le « Conseil de sécurité plus » se réunit au moins toutes les deux semaines, et nous y échangeons sur l'évolution de la situation militaire et politique, et étudions et échangeons des idées sur de nouvelles questions d'une importance stratégique, telles que les élections, la réforme du secteur de la sécurité et les rapports à venir du Secrétaire général au Conseil de sécurité.

Un mécanisme de coordination plus large, auquel la Banque mondiale et le Fonds monétaire international participent, a été créé pour les donateurs. Il existe également un mécanisme de coordination de l'aide humanitaire. Cependant, je ne suis pas sûr que toutes ces initiatives s'imbriquent les unes dans les autres aussi bien que nous le souhaitions. Ceci est plus particulièrement préoccupant dans le domaine de la politique macroéconomique, les mesures d'austérité pouvant avoir des conséquences directes sur la sécurité et la stabilité.

La coordination au sein de la communauté internationale doit être complétée par une relation similaire avec les autorités nationales, en particulier dans le domaine de la sécurité nationale. Ceci est particulièrement important lorsque nous préparons une réduction des effectifs. En Sierra Leone, nous avons tenu des réunions régulières avec le Conseil national de sécurité afin d'évaluer les conditions de sécurité, district par district. C'est sur cette évaluation que nous nous sommes basés pour décider de la réduction des effectifs. Des évaluations du même type ont été réalisées au Libéria, et mon collègue en dira peut-être quelques mots. Nous ferons de même en République démocratique du Congo lorsque le moment sera venu de préparer une réduction des effectifs.

Vous nous avez également demandé, Monsieur le Président, de faire des remarques sur le soutien politique aux processus de paix, au sein du Conseil et ailleurs. Mobiliser et conserver un soutien politique à un processus de paix est un objectif essentiel, mais parfois difficile à atteindre. Rétablir et consolider la paix est un processus graduel qui suit rarement une voie bien définie. Cela débouche souvent sur des moments de frustration et, parfois, d'abattement.

La plupart des membres de la communauté internationale ne participeront à un processus de paix donné que pendant une période de temps limitée, avant de passer à autre chose. Nous sommes donc impatients de voir nos efforts couronnés de succès. Mais, bien souvent, nous ne comprenons pas vraiment la complexité des facteurs historiques, culturels et économiques à l'origine du conflit. Nous ne comprenons pas toujours les relations personnelles compliquées qui peuvent exacerber les problèmes sous-jacents. Notre mémoire institutionnelle est souvent courte, alors qu'il existe souvent un nombre important d'acteurs impliqués.

Le Conseil et ses fidèles serviteurs, les Représentants spéciaux du Secrétaire général, doivent donc trouver le juste milieu entre empathie et fermeté dans les efforts déployés pour faire avancer le processus de paix. Mais surtout, les messages envoyés par le Conseil, grâce à ses résolutions et ses

déclarations, et relayés par les Représentants spéciaux, doivent être fortement cohérents et véhiculer une ferme volonté politique. Des changements fréquents, au niveau du ton employé ou de l'intention exprimée dans les messages du Conseil, poussent à l'intransigeance et poussent les fauteurs de trouble à croire que le Conseil reculera rapidement en cas de problème ou d'opposition. Au milieu de l'année 2000, lorsque le Revolutionary United Front a attaqué la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, la réaction unanime et prompte du Conseil a permis de renverser la situation. Plus récemment, la détermination dont le Conseil a fait preuve dans ses efforts pour mettre un terme à la violence armée au Kivu a vraiment changé la donne.

Je tiens à ajouter que les forces politiques qui appuient un processus de paix doivent inclure les acteurs régionaux. Dans les quatre pays où j'ai participé aux opérations de maintien de la paix, les États voisins compliquaient la situation ou facilitaient son règlement. Ils doivent donc participer au processus d'une manière ou d'une autre, et ce dès le départ.

Enfin, je tiens à terminer en faisant quelques remarques sur les processus, notamment la fixation de repères et les modalités pour la communication de rapports au Conseil sur la réalisation de l'objectif recherché. Apprécier et évaluer un processus de paix et la transition vers l'objectif recherché n'est pas une science exacte. Les repères, les indices et les résultats sont autant d'outils utiles pour mesurer les progrès réalisés. Mais ils doivent rester simples et faciles à contrôler. Ils doivent être abordables et faciles à comprendre pour nos partenaires nationaux. Dans l'idéal, ils devraient tenir compte des buts et des objectifs déjà fixés par le gouvernement concerné et les partenaires. Ils doivent être cohérents et applicables à tout un ensemble de secteurs. En fait, ils doivent servir de feux de signalisation, faciles à voir et à comprendre.

Ils devraient également distinguer les questions de fond et des questions contextuelles. Les questions de fond portent sur le mandat de la mission dans le domaine politique et de la sécurité, soit les objectifs qui doivent être réalisés avant une réduction ou un retrait complet des contingents. Les repères contextuels portent sur un ensemble plus large d'objectifs, tels que la réduction de la pauvreté, qui pourraient ne pas être réalisés avant la fin du mandat de la mission, aussi souhaitables qu'ils puissent être.

Albert Einstein a dit un jour que la connaissance s'acquiert par l'expérience. J'espère donc que l'expérience limitée que j'ai partagée avec le Conseil ce matin permettra d'accroître, ne serait-ce que légèrement, notre connaissance commune des stratégies de transition et de sortie.

Le Président : Je remercie M. Doss de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Ellen Margrethe Løj, Représentant spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria.

M^me^ Løj (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir invitée à participer à cet important débat sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le débat sur cette question au cours des 12 derniers mois au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, mais également au sein du Secrétariat, est à la fois opportun et nécessaire afin de garantir une compréhension commune de la façon dont nous devrons faire face à l'avenir aux défis en matière de maintien de la paix. Je tiens à ajouter que, lorsque nous réfléchissons à ces questions, il n'est pas toujours nécessaire d'élaborer de nouvelles idées. Parfois, il est tout aussi utile de revoir des propositions de longue date et de les évaluer à l'aune des défis d'aujourd'hui et de demain.

Le débat d'aujourd'hui est plus particulièrement consacré à la façon dont il faut terminer les opérations de maintien de la paix et à la façon dont il faut faire la transition vers des activités de prévention de conflit à plus long terme. Sur la base de mon expérience en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général au Libéria depuis deux ans, je tiens à concentrer mon propos sur trois questions : les mandats, la mise en œuvre et les outils.

Toutefois, je tiens d'emblée à souligner que pour ces trois éléments, il n'existe pas de solution toute faite. Chaque conflit et chaque défi en matière de maintien de la paix doivent être évalués et les solutions doivent tenir compte des problèmes spécifiques au pays ou au conflit. Il n'y a pas de recette toute faite pour toutes les situations. Les problèmes et les capacités spécifiques à chaque pays doivent être pris en compte dès le départ, et il faut prendre et appliquer des mesures en conséquence.

Tout d'abord quelques mots sur les mandats. Dans son rapport d'avril 2001 (S/2001/394, par. 6), le Secrétaire général à l'époque avait indiqué qu'« une bonne stratégie de sortie ou de transition est

subordonnée à une bonne stratégie d'entrée » – la stratégie d'entrée étant incorporée bien évidemment dans le mandat de la mission. Il est donc essentiel que le mandat d'une mission ait dès le départ des priorités clairement définies, qu'il soit réaliste et qu'il ne comporte aucune ambigüité.

Au Libéria, quelques-unes des difficultés rencontrées au quotidien se rapportent à l'interprétation de notre mandat – par exemple, pour ce qui est de la protection des civils. Comment devrait-on par exemple interpréter « menace imminente d'atteintes à l'intégrité physique » et « dans la limite de ses capacités »? Il s'agit là de formulations vagues qui peuvent tout dire ou rien du tout. En outre, au Libéria, les émeutes sont monnaie courante et visent souvent non seulement la Police nationale libérienne, mais aussi les civils. De quelle manière de tels incidents sont-ils supposés être traités dans le cadre d'une mission de maintien de la paix? Comment une mission doit-elle répondre à une menace imminente lorsque la menace émane de civils? De telles questions doivent être bien considérées au moment de formuler les mandats.

Nous avons besoin de mandats applicables plutôt que de mandats politiquement corrects, que j'ai souvent plus familièrement appelés « arbres de Noël ». Chaque mandat devrait être adapté au contexte spécifique qui prévaut sur le terrain. Ce qui fonctionne bien dans un endroit peut s'avérer impossible à appliquer dans un autre. De plus, il importe que le Conseil agisse avec grand soin lorsqu'il modifie le mandat d'une mission. Si de nouvelles tâches sont constamment ajoutées, le contexte entourant celles qui ont été initialement assignées, notamment la fourniture d'un dispositif de sécurité et les conditions de la transition et de la sortie, deviendra de plus en plus difficile. Si l'objectif fixé ne cesse de changer, pour ainsi dire, cela se répercutera sur le moment auquel l'état souhaité peut être atteint.

Deuxièmement, je tiens à faire quelques observations sur les défis et les contraintes que nous rencontrons lors de la mise en œuvre des mandats, surtout dans les missions intégrées. Les missions intégrées sont généralement chargées non seulement de maintenir la paix mais également d'aider au renforcement des capacités nationales en appui à la paix – en d'autres termes, la consolidation de la paix. Pour ces missions, le maintien de la paix et la consolidation de la paix ne sont pas des processus successifs distincts; étant les deux faces d'une même médaille, ils sont étroitement interdépendants et doivent être menés simultanément.

Il semble qu'un accord théorique existe dans l'ensemble du système des Nations Unies et parmi les États Membres concernant l'approche intégrée de maintien, de construction et de consolidation de la paix, par exemple dans un pays comme le Libéria. Les défis auxquels nous sommes confrontés, cependant, concernent la manière de mettre en œuvre cette approche sur le terrain. Cela est encore accentué par le cadre institutionnel que nous avons mis en place, pour ce qui est tant des organes directeurs que des ressources générées, notamment les contributions statutaires par rapport aux contributions volontaires. Permettez-moi de donner quelques exemples concrets de ces difficultés de mise en œuvre.

Même si le Libéria n'est pas encore un pays volontaire où est mise en œuvre l'initiative « Unis dans l'action » – bien que je m'attende à ce qu'il en devienne un bientôt –, le niveau d'intégration entre l'équipe de pays et la Mission est très bon. Ceci comprend des approches novatrices telles que des programmes communs, des bureaux communs et une utilisation commune des avoirs de l'ONU – mais aussi une volonté générale de trouver des solutions pragmatiques aux défis communs. Comme nous le disons, nous travaillons ensemble et nous nous efforçons d'être unis dans l'action.

Gardant présent à l'esprit qu'une stratégie de sortie devrait faire partie de toute stratégie d'entrée, cette intégration devrait être institutionnalisée de bonne heure dans le cycle d'une mission. Toutefois, en raison des différents organes directeurs, cycles budgétaires et parfois même règles et règlements concernant la passation des marchés, parvenir à une véritable intégration et être unis dans l'action peut s'avérer extrêmement difficile. Je demande donc que les différents organes directeurs et les États Membres examinent cette question.

Un autre point concerne les contributions statutaires par rapport aux contributions volontaires. À mon sens, il est indéniable que pour assurer le succès des activités de consolidation de la paix, il est nécessaire que soient disponibles des fonds autres que les fonds statutaires, auxquels ils viendraient s'ajouter – que ce soit par le biais d'institutions et de programmes travaillant avec une mission ou par le biais de partenaires bilatéraux. Pour assurer la réforme du secteur de la sécurité, il faut plus que des plans et

des politiques. C'est aussi une question de mise en œuvre. Si l'on n'arrive pas à obtenir les fonds volontaires destinés à soutenir la mise en œuvre, cela occasionnera d'importantes lacunes sur le terrain.

J'aimerais citer le cas de la Police nationale libérienne pour illustrer mon propos. Le mandat de la Mission porte principalement sur la formation et le tutorat. Mais même l'officier de police le mieux formé doit disposer des moyens lui permettant d'agir – équipement, transport, etc. À moins de disposer de fonds volontaires, la force de police ne pourra avoir l'impact escompté.

Une troisième série de défis est liée aux moyens d'assurer la prise en main nationale – condition préalable indispensable à toute transition ou sortie. Faire en sorte qu'une mission passe du rôle d'agent à celui de tuteur est essentiel à la viabilité, et c'est probablement la tâche la plus ardue à accomplir pour toute mission. Pourtant, faute de prise en main nationale, aucune paix ne peut être durable. Au Libéria, l'ONU a pu planifier son intervention sur la base d'une direction nationale claire et en conformité avec les cadres de planification nationaux d'assez bonne heure.

J'aimerais terminer par quelques mots au sujet des outils disponibles pour la facilitation des transitions et des sorties. Avant tout, comme je l'ai dit, les stratégies de sortie devraient être prises en compte dès les premiers jours de la mission, même si elles ne sont pas encore tout à fait formulées. Sinon, la mission naviguera tel un vaisseau sans destination claire. Il importe que soient définis des critères pour superviser la consolidation, dégarnir et retirer une mission; il s'agit d'un outil essentiel pour orienter la transition.

Au Libéria – grâce au collègue assis à ma gauche –, nous avons travaillé depuis 2006 sur la base de critères et nous avons appris à quel point il importe de définir clairement ce que nous devons entreprendre. Évaluons-nous les acquis de la Mission par rapport à son mandat ou aux progrès généraux dans le pays? Je suis fermement convaincue que c'est par rapport à ceux-ci. Si c'est le cas, alors nous devons non seulement mesurer l'impact des activités de la Mission, mais également l'impact de celles menées par toute la famille des Nations Unies, par le Gouvernement et par les autres partenaires.

Enfin, les États Membres et le Conseil ont trop concentré leur attention sur les rapports faits par les missions. Cela est compréhensible, mais je voudrais répéter que rien ne vaut d'abord de faire directement l'expérience des problèmes rencontrés, et sur le terrain même. Nous nous félicitons toujours des visites qu'effectuent au Libéria le Conseil de sécurité et les autres États Membres à différents niveaux, notamment en raison du fait que tant de Membres ne sont pas représentés à Monrovia.

Monsieur le Président, je vous remercie une fois de plus de m'avoir invitée à prendre part à ce débat. Merci beaucoup.

Le Président : Je remercie M^me^ Løj de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Michael von der Schulenburg, Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

M. von der Schulenburg (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre part à ce très important débat dont l'incidence sera considérable non seulement sur les États Membres mais également sur la manière dont nous – vos chefs d'opération, pour ainsi dire – agirons sur le terrain. Je suis heureux donc que le Conseil ait pris cette initiative louable d'écouter ce que nous avons à dire.

Puisque je suis le dernier intervenant à prendre la parole, je pensais me contenter de faire une seule précision et d'avancer trois suggestions. D'abord la précision.

La Sierra Leone est probablement le premier exemple à l'ONU d'une pleine transition d'une opération de maintien de la paix, qui fut un temps très importante, à une mission intégrée de consolidation de la paix aujourd'hui restreinte et totalement civile. Certes il y a un exemple du même type au Burundi, mais comme il est malgré tout assez différent, je pense que nous sommes le premier modèle du genre. C'est pourquoi je voudrais limiter mes recommandations à cette expérience.

Dans mes recommandations, je vais par conséquent employer les termes « consolidation de la paix » ou « mission de consolidation de la paix » non pas dans le sens général de l'édification de l'État et des activités qui y sont associées, mais simplement au sens de la phase qui suit, de l'arrangement qui doit succéder à une opération de maintien de la paix. Il s'agit bien entendu d'une acception limitée du terme, mais je pense qu'elle est utile dans ce contexte donné.

Je voudrais à présent passer aux suggestions que je souhaite faire. La première est que prouver que les missions intégrées de consolidation de la paix donnent des résultats faciliterait la décision de retirer les soldats de la paix plus tôt. J'ai parfaitement conscience qu'il s'agit là d'une suggestion délicate. Je sais aussi très bien que la décision du Conseil de procéder au retrait ou à la fermeture d'une mission de maintien de la paix dépendra de nombreux autres facteurs. Néanmoins, je suis convaincu que savoir qu'il existe une stratégie de sortie moins risquée et moins brutale grâce aux missions intégrées de consolidation de la paix rendrait cette décision plus facile. Selon moi, une mission de consolidation de la paix est fondamentalement un arrangement intérimaire permettant de passer d'une mission de maintien de la paix au système normal des coordonnateurs résidents.

Quand on compare notre mandat à celui du système des coordonnateurs résidents, notre grand avantage est que nous continuons d'avoir un mandat politique, ce qui nous permet d'entreprendre des activités de nature politique et de promouvoir des mesures de prévention des conflits. Tel n'est pas le cas des coordonnateurs résidents. Je voudrais faire observer par exemple que nous n'aurions pas pu gérer le conflit auquel nous avons été confrontés en mars de l'année dernière comme nous l'avons fait si nous n'avions pas eu un mandat politique. Dans les situations où les soldats de la paix ne sont plus présents, disposer d'un mandat politique permet d'agir.

Une telle manière de procéder, si elle est possible, aura des avantages financiers considérables pour les États Membres. Sur ce point, je voudrais à nouveau citer l'exemple de la Sierra Leone. À son niveau record en 2004, la mission de maintien de la paix comptait un effectif total d'environ 20 000 personnes, dont 17 500 soldats de la paix. Le coût total de cette mission dépassait alors largement les 600 millions de dollars. Quatre ans plus tard, avec la nouvelle mission intégrée de consolidation de la paix – et bien entendu les choses ont évolué progressivement –, les effectifs ne sont plus désormais que de 77 personnes, dont la moitié sont en fait des agents recrutés sur le plan national. Le coût total de la Mission est tombé à 15 millions de dollars en 2009, soit seulement 2,5 % des coûts précédents.

Cela veut dire que si nous arrivons à prouver que les missions intégrées de consolidation de la paix qui fonctionnent permettent au Conseil de prendre une décision ne serait-ce que six mois plus tôt – et je n'entends pas prétendre que là est l'élément fondamental –, nous pourrions faire réaliser aux États Membres des économies considérables. En substance, avec six mois de budget d'une opération de maintien de la paix, nous pourrions faire fonctionner une mission intégrée de consolidation de la paix pendant 20 ans. Bien entendu, je ne suggère nullement que nous devrions rester 20 ans sur place.

L'exemple de la Sierra Leone a révélé également un autre aspect concernant le retrait rapide. La Sierra Leone est sans doute l'un des pays où nous avons décidé très rapidement de nous retirer, même si ce fut bien sûr pour des raisons qui n'ont absolument rien à voir. Lorsque je sillonne aujourd'hui le pays, je constate que l'ONU continue de bénéficier d'une excellente image en Sierra Leone en dépit du fait que nous y sommes présents depuis 1991, ce qui, je pense, a trait dans une large mesure au fait que nous n'avons pas maintenu les soldats de la paix sur le terrain plus longtemps que le strict nécessaire. Nous savons tous que la présence d'un grand nombre de soldats a aussi des effets négatifs ; or, en Sierra Leone, ces effets négatifs ont très largement été prévenus. Je crois qu'il s'agit là d'un avantage supplémentaire des missions intégrées de consolidation de la paix. Elles sont moins envahissantes, plus discrètes et donc plus facilement acceptables par la population du pays hôte.

Je voudrais passer à l'élément suivant, qui est, je le crois, encore plus important. Nous ne devons pas considérer les missions intégrées de consolidation de la paix comme des missions de maintien de la paix au rabais, sans les soldats de la paix. Ces missions intégrées doivent acquérir leur personnalité propre. C'est précisément ce que nous nous sommes efforcés de faire en Sierra Leone. Bien sûr, ce n'est qu'un exemple et nous ne sommes pas nécessairement un modèle à suivre ; toutefois, notre expérience présente un certain nombre d'éléments que je voudrais mettre en avant ici.

La première question à poser une fois que les soldats de la paix ont quitté le pays est d'où le Sous-Secrétaire général tire-t-il son poids politique. Du jour au lendemain, en effet, tous les artifices du pouvoir que confèrent les grandes opérations de maintien de la paix disparaissent, comme par exemple les nombreux soldats, les hélicoptères, les voitures siglées et les énormes retombées financières dans tout le pays. Comment alors maintenir son influence ?

Je suis arrivé à certaines conclusions sur la manière dont nous devrions concevoir les missions intégrées. Je voudrais mentionner ici quelques-uns des aspects les plus importants.

Nous devons tout d'abord prendre conscience que le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix revient à changer d'approche et à passer de la paix et à la sécurité à la paix et au développement. Il s'agit donc véritablement de passer d'une optique de sécurité à une optique de développement. Cela ne veut pas dire que des activités de consolidation de la paix ne sont pas déjà mises en œuvre dans le cadre des opérations de maintien de la paix, mais simplement que l'accent est placé ailleurs. Ce changement d'optique est fondamental pour comprendre les autres éléments.

Les missions de consolidation de la paix ne pourront réussir que si elles se fondent sur un programme national. C'est pourquoi je me suis toujours opposé aux cadres de consolidation de la paix séparés établis par la Commission de consolidation de la paix. Le programme mis en œuvre doit être national. Nous ne pouvons pas venir de l'extérieur et définir un programme différent. Dans le cas de la Sierra Leone, c'est le Programme pour le changement du Gouvernement et je crois que cela peut marcher. Nous avons établi notre stratégie en fonction de ce programme, en examinant comment le système des Nations Unies dans son ensemble pouvait l'appuyer. C'est ce que nous avons appelé la vision commune des Nations Unies.

La consolidation de la paix exige que le mandat politique d'une mission soit pleinement intégré à ses différents mandats en matière de développement. Je n'entrerai pas dans le détail sur ce point, mais les membres du Conseil savent tous que, depuis quelque temps déjà, nous sommes convenus avec la Commission de consolidation de la paix qu'en Sierra Leone, nous n'aurons qu'une stratégie, à savoir la stratégie commune des Nations Unies, et non une stratégie séparée pour le pilier politique de la mission, une autre pour les organismes chargés du développement, et ainsi de suite. Nous nous sommes tous mis d'accord sur cette stratégie. Elle est très simple, c'est un document qui ne dépasse pas sept pages et peut donc être lu par tout le monde et elle a été signée par 18 organismes du système.

Un élément fondamental est que nous ne parlons plus désormais de négociations dans le contexte d'un conflit, mais d'édification de l'État. Je crois donc que dans ce cas, l'aspect politique et l'aspect développement sont si intimement liés qu'il est impossible de les séparer.

Nous nous sommes efforcés dès le départ d'associer tous les partenaires de développement à la consolidation de la paix. La consolidation de la paix ne concerne pas uniquement les missions de l'ONU. C'est pourquoi nous avons pris la tête des efforts de coordination des donateurs. Mais il est tout aussi important que nous fournissions des services logistiques et autres aux États Membres afin de faciliter leur propre travail sur le terrain. Nos bureaux extérieurs régionaux, nos hélicoptères, nos infrastructures de communication, nos cliniques et bien d'autres installations encore aideront tous les pays à travailler en Sierra Leone. Nous fonctionnons donc véritablement comme une organisation d'États Membres au service des États Membres.

Le troisième point que je voudrais soulever est que si elle est bien conçue, une mission intégrée de consolidation de la paix rend la stratégie de sortie relativement facile. En fait, en Sierra Leone, la stratégie sortie et la vision commune ne font qu'une. La vision commune est tellement tournée vers le développement que le passage graduel du mandat politique au programme de développement s'effectuera pratiquement de manière inaperçue. Dans une mission intégrée de consolidation de la paix, le passage au système des coordonnateurs résidents est donc beaucoup plus facile que lorsque la présence militaire est très importante et que l'on doit procéder à des changements visibles.

Je voudrais, pour terminer, indiquer qu'au lieu de parler de stratégies de sortie, il serait sans doute préférable de parler toujours de stratégies de transition, c'est-à-dire du passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix – si l'on veut étiqueter les choses – et de la consolidation de la paix au système des coordonnateurs résidents. Cette approche faciliterait sûrement certaines des décisions du Conseil.

Le Président : Je remercie M. von der Schulenburg de son exposé.

Comme les membres du Conseil en sont convenus, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à un maximum de cinq minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations qui ont de longues déclarations à faire sont priées d'en prononcer une version abrégée dans la salle

du Conseil, étant entendu qu'elles pourront en distribuer la version longue sous forme imprimée.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, les Secrétaires généraux adjoints et les Représentants spéciaux d'avoir fait des observations importantes et d'avoir fait bénéficier le Conseil de leurs compétences.

Depuis plus d'un an déjà, nous examinons les questions relatives au maintien de la paix d'une manière plus systématique, et ici au Conseil, nous avons réalisé quelques progrès ; mais aujourd'hui, les intervenants ont soulevé une question qui va au cœur même du rôle du Conseil dans le maintien de la paix et qui a trait à la façon dont la présence de l'ONU doit évoluer pour aider un pays à passer d'une situation de conflit à une situation d'après conflit et de consolidation de la paix. Nous avons entendu les orateurs dire aujourd'hui que c'était là un problème crucial auquel étaient confrontées trois missions importantes des Nations Unies : en Sierra Leone, où une série de transitions réussies nous a fait passer d'une opération de maintien de la paix à une mission intégrée de consolidation de la paix ; au Libéria, où le processus de retrait et de transition a commencé ; et en République démocratique du Congo, où le proche examen stratégique sera une occasion importante de définir une nouvelle voie à suivre pour la consolidation de la paix.

J'ai une remarque d'ordre stratégique à faire, ainsi que cinq propositions d'ordre pratique.

Ma remarque stratégique a trait au fait que la transition – comme l'a expliqué M^me^ Løj – ne consiste pas en une progression linéaire d'un type d'activité – le maintien de la paix – à un autre – la consolidation de la paix. L'objectif, dès le départ, est la consolidation de la paix, et une opération de maintien de la paix n'est souvent importante que si elle s'inscrit dans cet objectif. C'est pourquoi le maintien et la consolidation de la paix doivent faire partie d'un plan unique, intégré et global qui devrait faire une place centrale à un règlement politique. Comme l'ont dit les trois Représentants spéciaux, ce plan doit rallier les efforts de tous les acteurs des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale et renforcer les capacités nationales.

Tous les acteurs doivent comprendre en quoi consistent l'objectif général et la contribution qu'ils ont à y apporter. M^me^ Løj s'est efforcée avec énergie de veiller à ce que nous ayons une telle stratégie au Libéria au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En République démocratique du Congo, le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a élaboré un plan de cette nature dans le premier cadre stratégique intégré. En Sierra Leone, nous avons la vision commune énoncée par M. von der Schulenburg. Sans ces stratégies globales, les efforts déployés en matière de maintien de la paix peuvent souffrir d'un manque de coordination, ce qui risque d'entraîner une multiplication inutile des efforts menés pour appuyer certaines priorités, tout en en négligeant d'autres.

À notre avis, pour que le système fonctionne, il y a cinq choses que nous devons faire. Premièrement, nous devons comprendre clairement dès le départ quel est le résultat que nous attendons d'une opération de maintien de la paix. L'objectif d'ensemble devrait être de favoriser la création de conditions propices au processus de paix. Le Conseil doit mieux définir la forme que prendra le succès dans chaque cas particulier. Comme l'a dit M. Doss, parfois, nous nous concentrons trop sur ce qui est urgent aux dépens de ce qui est important, et nous devons veiller à ce que le Conseil ait assez de temps pour examiner et suivre à un niveau stratégique ce qu'une opération des Nations Unies tente de réaliser.

Deuxièmement, nous devons confier à l'opération de maintien de la paix un ensemble clairement défini de tâches classées par ordre de priorité et trouver le moyen d'évaluer leur progrès. Je crois que nous nous acquittons mieux de cette tâche, grâce notamment à l'utilisation de critères de référence, mais nous avons encore beaucoup à faire pour mettre au point des moyens souples mais efficaces d'évaluer la réussite de nos stratégies.

Troisièmement, nous devons indiquer clairement ce que les forces de maintien de la paix peuvent faire et ne pas faire. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport, les forces de maintien de la paix peuvent beaucoup faire pour appuyer la consolidation de la paix. Elles peuvent notamment assurer un niveau minimum de sécurité durable ou aider à rétablir les

fonctions centrales d'un gouvernement, mais elles ne peuvent pas mettre en place toute une stratégie de consolidation de la paix.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit axer son attention sur les obstacles majeurs qui entravent la réalisation des objectifs stratégiques. Il nous faudra parfois envoyer des messages politiques plus sévères ; et parfois, nous devrons reconfigurer la mission, comme nous l'avons fait en République démocratique du Congo. Nous passons trop de temps à parler de ce qui se passe maintenant, et pas assez de ce qu'il faut faire pour parvenir à une paix durable.

Enfin, je crois que nous devons faire un meilleur usage de la Commission de consolidation de la paix. Au moment où la Commission a été créée en 2005, nous voulions qu'elle aide le Conseil à gérer le retrait et la transition d'opérations de maintien de la paix réussies, et elle a réalisé un travail considérable digne d'admiration. Mais comme le Secrétaire général, nous aimerions que l'on mette encore davantage l'accent sur les mesures concrètes que le Conseil, les forces de maintien de la paix et le reste du système des Nations Unies doivent prendre pour réaliser cet objectif stratégique. Et ce n'est pas tout. Nous devons solliciter plus régulièrement les conseils des spécialistes de l'armée, de la police, du développement et en d'autres domaines.

Nous devons célébrer les nombreuses réussites des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. C'est une institution remarquable, mais nous lui en demandons souvent trop et attendons de ces opérations qu'elles accomplissent ce que seules les autorités nationales peuvent instaurer : la sécurité et la prospérité. Nous devons confier aux forces de maintien de la paix des objectifs clairs et réalisables, et reconnaître le moment où leur mission est accomplie et où il est temps de confier ce fardeau à d'autres. Cela entraînera souvent un certain risque, ce que nous devons admettre de manière réaliste. Mais l'autre choix est de solliciter à l'excès les forces de maintien de la paix et de ne pas pouvoir réaliser l'irréalisable. Et c'est cela qui, à notre avis, fait peser la menace la plus lourde sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président : Je remercie le représentant du Royaume-Uni, non seulement pour sa déclaration, mais pour sa concision et pour le bon exemple qu'il donne à l'ensemble du Conseil.

M. Salam (Liban) : Je donnerai un autre bon exemple en m'exprimant en français.

La délégation libanaise voudrait saluer l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d'organiser cet important débat thématique. De même, je tiens à remercier S. E. M. le Secrétaire général de sa présence parmi nous et exprimer notre profonde appréciation aux secrétaires généraux adjoints, ainsi qu'aux Représentants spéciaux du Secrétaire général pour leur précieuse contribution.

Ma délégation s'associe à la déclaration que fera la délégation marocaine au nom du Groupe des non-alignés.

Ma délégation a suivi de près les efforts déployés par le Conseil durant les 15 derniers mois afin de promouvoir parallèlement le maintien et la consolidation de la paix. Le Liban est convaincu que le succès des missions de maintien de la paix des Nations Unies et leurs stratégies de transition et de sortie nécessitent un partenariat entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes, comme cela a souvent été affirmé.

Monsieur le Président, comme le note bien le document de réflexion préparé par votre mission (S/2010/67), les opérations de maintien de la paix ont connu un pic historique, vous le dites si bien, ces dernières années, avec des effectifs de 96 000 femmes et hommes en uniforme déployés dans 15 missions et un budget avoisinant 7,8 milliards de dollars. Ces chiffres sont sans précédent. Il nous incombe donc d'assurer l'usage adéquat des ressources, qui sont actuellement en déséquilibre avec la complexité de ces activités de maintien de la paix. De même, il est primordial que l'objectif des opérations soit bien défini. Cet objectif devrait clairement contribuer au règlement des conflits et à l'établissement d'une paix durable qui favorise une stratégie de sortie réussie.

Au Moyen-Orient, l'occupation israélienne en Palestine, au Liban et en Syrie constitue le noyau dur du conflit, et sa fin est la condition préalable à tout règlement global du conflit dans la région et à une sortie réussie des missions de l'ONU.

C'est principalement par le biais d'un processus politique global et inclusif que les opérations de maintien de la paix pourraient participer à la protection des populations civiles et à l'avènement d'une paix durable. Une transition réussie dépend également de la définition de mandats clairs et réalisables et de

l'allocation de ressources adéquates. Ainsi, le déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans le sud de mon pays démontre comment la clarté des objectifs est traduite par une étroite coopération et des actions coordonnées entre l'armée libanaise et la FINUL.

L'ampleur et la complexité des opérations de maintien de la paix étant aujourd'hui incompatibles avec les capacités existantes, nous devrions nous fixer des objectifs réalistes et nous assurer que ces missions soient dotées de ressources appropriées et d'un soutien logistique convenable qui faciliteraient une stratégie de transition et de sortie réussie. Le Liban souligne le lien étroit qui existe entre maintien et consolidation de la paix. En effet, les activités de redressement et les tâches de consolidation de la paix sont essentielles dès les premières phases du maintien de la paix. Cela devrait s'effectuer en coordination avec les gouvernements hôtes et par le biais de programmes de développement, ainsi que par le renforcement des institutions nationales et de l'état de droit. À cet égard, nous apprécions hautement le rôle que la FINUL joue en faisant appel aux partenaires internationaux pour aider à renforcer les capacités des forces armées libanaises.

Nous tenons aussi à souligner l'importance du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix, et appelons à une coordination régulière en la matière avec la Commission. En effet, les efforts effectués pour la consolidation dès le début du processus de maintien de la paix aideront à assurer la stabilité, notamment en termes de reprise économique, ce qui aurait pour effet de renforcer la sécurité et développer la confiance dans les soldats de la paix et leur mission. À cet égard, l'initiative d'un pays sortant d'un conflit de hiérarchiser ses besoins en matière de consolidation de la paix est essentielle à un dialogue constructif et à un partenariat efficace avec la communauté internationale. L'engagement de la Commission de consolidation de la paix, par exemple au Burundi et en Sierra Leone, a facilité la transition du maintien à la consolidation de la paix. Ceci est principalement dû au soutien des stratégies intégrées de consolidation, définies et mises en œuvre par les gouvernements nationaux.

En Guinée-Bissau et en République centrafricaine, l'engagement de la Commission de consolidation de la paix a conduit à une nouvelle génération de bureaux intégrés des Nations Unies. Le Liban se réjouit des examens entrepris par la Commission de consolidation de la paix, qui devraient offrir l'occasion unique de renforcer son rôle dans les pays où elle opère.

Pour terminer, nous signalons à nouveau que le succès des missions de maintien de la paix, la transition et les stratégies de sortie requièrent un véritable partenariat entre toutes les parties concernées. Nous aimerions aussi attirer l'attention sur le rôle clef que joue le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans la formulation des plans politiques, et sur le rôle de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale dans l'allocation des ressources.

M^me^ Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, de votre initiative d'organiser ce débat thématique. Le document de réflexion qui accompagne cette discussion (S/2010/67) se révèle également fort précieux en offrant des perspectives concrètes au débat. Je me félicite de la présence du Secrétaire général et le remercie de sa déclaration très utile. Je voudrais aussi remercier les Secrétaires généraux adjoints et les Représentants spéciaux de leur précieuse contribution au débat.

Mon intervention se concentrera sur six points clefs. Premièrement, s'agissant des mandats, j'estime que nous pourrions être plus précis dans la formulation des mandats et y inclure des stratégies de transition et de sortie claires. Une pareille clarté doit aussi s'appliquer aux objectifs, mandats et stratégies des missions. Le Conseil doit se montrer clair et déterminé quant à la nécessité de lier les stratégies de transition et de sortie à la réalisation d'objectifs convenus. Les mandats doivent être réalistes et réalisables, permettant une certaine souplesse d'interprétation. En outre, nous ne devons pas oublier les impératifs moraux qui poussent en premier lieu à mettre en place des opérations de maintien de la paix. Une sortie en tant que fin en soi serait contreproductive, si ce n'est préjudiciable, pour les missions de maintien de la paix. Nous ne voulons ni voir une répétition des erreurs commises au Rwanda et à Srebrenica, ni revivre le souvenir douloureux de leurs conséquences tragiques.

Deuxièmement, la planification doit être détaillée et fournir une approche intégrée permettant aux opérations de maintien de la paix de s'accorder avec la consolidation de la paix et le rétablissement de la paix. Il faut s'inspirer des enseignements de la Commission de consolidation de la paix, notamment lors de son prochain examen, afin d'orienter la planification

future. Nous appuyons une approche vaste et intégrée, comprenant l'achèvement par phases des missions de maintien de la paix. Nous pensons qu'il devrait y avoir des consultations élargies avec les acteurs pertinents, en particulier les pays fournisseurs de contingents et de police, concernant la planification et le déploiement des missions.

Troisièmement, nous pensons que les capacités et les ressources doivent être appropriées et prévisibles. Notre expérience confirme ce qui a été clairement formulé ici aujourd'hui, à savoir que les ressources mises à la disposition des opérations de maintien de la paix sont souvent allouées de manière disproportionnée, ce qui entraîne une abondance de ressources là où l'on en a le moins besoin, et une pénurie là où les besoins se font le plus sentir. Le Libéria et la République démocratique du Congo en sont de parfaits exemples.

Par ailleurs, le renforcement des capacités nationales, dont dépendra une stratégie de sortie réussie, ne reçoit pas d'appui suffisant et durable. Il est par conséquent nécessaire que le Conseil ainsi que les États Membres attachent une plus grande importance à la consolidation et au renforcement des capacités, et qu'ils affectent des ressources prévisibles à la promotion de programmes à effet rapide et, par la suite, un développement durable dans l'intégralité de ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Quatrièmement, le problème de la coordination se manifeste non seulement dans la réforme du secteur de la sécurité, mais aussi dans toutes les phases des activités opérationnelles de l'ONU, en particulier au niveau des pays. La capacité de l'ONU à mener les activités internationales de maintien de la paix doit être renforcée. En conséquence, le Conseil doit intensifier sa promotion de la coordination et de la synergie entre les divers acteurs et les diverses parties prenantes.

L'objectif de l'ONU d'agir et d'intervenir comme une seule entité sera mis à l'épreuve sur sa capacité à coordonner efficacement. Plus important encore, l'ONU doit traduire concrètement la notion de prise en main nationale des priorités et des besoins en matière de développement. Notre appui doit s'échelonner dans le temps, afin de prendre en compte les priorités et besoins identifiés, en vue de promouvoir la cohérence des interventions des acteurs internationaux.

Cinquièmement, un appui politique constant aux processus de paix est essentiel, si l'on veut que les opérations de maintien de la paix soient couronnées de succès et ouvrent effectivement la voie à une sortie honorable et méthodique. Les désaccords et l'absence de cohérence dans l'appui politique apporté aux différentes situations de conflit appellent une réflexion neuve et profonde. Il faut ici prendre en compte d'autres mécanismes, notamment la diplomatie préventive, dès que les signes d'un conflit imminent sont assez clairs. Il faut consolider et renforcer la capacité de répondre, en particulier aux niveaux régional et sous-régional. Une meilleure coopération entre l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pourrait apporter des enseignements précieux pour élaborer des modèles et cadres opérationnels.

Sixièmement, tout cela dépendra des processus que nous mettrons en place concernant la fixation de repères de performances mesurables, des systèmes de communication de rapports et la progression des résultats. Il faudra communiquer des rapports obligatoires au Conseil de sécurité et procéder à l'examen des résultats, si les membres du Conseil et la communauté internationale veulent mieux évaluer les objectifs de transition et de sortie à fixer. Nous mettons en garde contre une stratégie de transition et de sortie précipitée qui ne prendrait pas en considération la réalisation des objectifs fixés aux missions de maintien de la paix. Le Conseil doit aussi résister à la tentation d'ordonner un retrait simplement parce qu'un mandat exige ce retrait à un moment donné, ou parce que ce retrait est motivé par d'autres facteurs externes. L'ONU doit s'efforcer d'intervenir tôt et de rester le temps nécessaire, afin de redonner l'espoir aux désespérés et de secourir les millions de victimes de conflits abandonnées, abattues et déplacées.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de votre initiative, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les stratégies de transition et de sortie. Nous remercions le Secrétaire général et les Représentants spéciaux qui sont présents parmi nous aujourd'hui de leurs contributions significatives et stimulantes à ce débat. Nous sommes convaincus que cette séance fournit aussi une excellente occasion aux pays fournisseurs de contingents et de police de faire part de leur expérience fort intéressante aux membres du Conseil et au Secrétariat.

L'Autriche s'aligne sur la déclaration que fera un peu plus tard le représentant de l'Union européenne. Je voudrais néanmoins formuler les points supplémentaires ci-après.

Le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis souligne à juste titre que l'objectif primordial du succès des opérations de maintien de la paix devrait être la mise en place des conditions nécessaires à une paix durable sur le terrain afin de permettre à terme la reconfiguration et le retrait de la mission concernée. Pour assurer le succès de la transition d'une opération de maintien de la paix vers une consolidation de la paix sur le long terme ou vers une autre forme de présence des Nations Unies, les autorités nationales, en coopération étroite avec les acteurs internationaux, doivent mettre en place de façon intégrée des capacités nationales efficaces pour assurer la sécurité, les services essentiels, l'état de droit et le développement à long terme. M. von der Schulenburg a souligné que la contribution nationale était déterminante. Les efforts de consolidation et de maintien de la paix doivent être associés le plus tôt possible, en s'appuyant sur une stratégie commune et intégrée.

Les mandats des prochaines missions des Nations Unies devraient s'inspirer de cette approche. Des mandats clairs, crédibles et réalisables doivent viser un résultat souhaité ou, comme l'a proposé M. Doss, au minimum des solutions de remplacement. Nous avons également besoin de points de repères clairs et d'une hiérarchisation claire de nos tâches. Je dois dire que je suis d'accord avec la critique exprimée par M^me^ Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général, en ce qui concerne les appels du Conseil à ce que les mandats en matière de protection ne dépassent pas les capacités des missions. Le Conseil doit, du moins selon nous, veiller à ce que les mandats soient accompagnés dès le départ des ressources nécessaires à leur pleine réalisation.

Afin d'éviter qu'il soit mis un terme à des opérations de façon prématurée, les critères et les objectifs doivent dépendre de la situation sur le terrain et être partagés par toutes les parties. En outre, ces outils de suivi des progrès doivent faire l'objet d'un examen régulier et être adaptés aux besoins sur le terrain.

Dans le contexte d'opérations de plus en plus complexes et nombreuses, la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et d'autres acteurs internationaux sera encore plus importante, en particulier dans le cadre d'une stratégie de transition. Le Conseil a déjà débattu de cette question. Mais, pour donner un exemple emprunté à l'un des cas examinés aujourd'hui, l'Union européenne appuie activement depuis plusieurs années le processus de transition en République démocratique du Congo dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité initiée par le Gouvernement congolais.

Le plus souvent, la participation active d'organisations régionales et sous-régionales est essentielle pour s'assurer que les activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies s'inscrivent dans la durée. Il faut par conséquent garantir une étroite cohérence entre les plans et programmes de consolidation de la paix établis par ces organisations, les États Membres et les institutions financières, aussi bien que par les structures des Nations Unies présentes sur le terrain.

Conformément à la résolution 1894 (2009) du Conseil de sécurité, la protection des civils doit être dûment prise en compte tout au long du cycle des opérations de maintien de la paix, y compris durant la phase de transition. Il s'agit d'un aspect très important du présent débat. La capacité et la volonté d'un État de protéger sa propre population civile sont indispensables pour garantir une paix durable et, par conséquent, permettre le retrait d'une opération de maintien de la paix.

La création d'un climat favorable à la protection nécessite non seulement de protéger les civils contre la violence physique, mais aussi de mener des activités dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de l'état de droit, de la justice de transition, des droits de l'homme et de l'autonomisation des populations locales. La coordination rapide de ces activités et une stratégie commune à tous les acteurs concernés seront essentielles pour en assurer le succès. Je tiens également à souligner qu'il faut veiller à la pleine participation des femmes à tous les processus, en conformité avec la résolution 1325 (2000) du Conseil. Sur ce point, le Libéria, par exemple, est un modèle.

Nous nous félicitons du lien clairement établi dans la déclaration présidentielle entre le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement durable, un lien que M. von der Schulenburg a souligné avec éloquence dans l'exemple type – un véritable modèle – de la Sierra Leone. Ce lien mutuel doit également être pris en compte dans le processus en cours d'examen de la Commission de consolidation de la paix. Un redressement économique rapide et des dividendes de la paix constituent une incitation

essentielle pour faire en sorte que les sociétés s'engagent en faveur de la paix et de la stabilité. Dans ce contexte, je voudrais également mettre l'accent sur la contribution importante que les missions de maintien de la paix peuvent apporter au développement socioéconomique dans leurs zones de déploiement, notamment par des achats sur place. Ma délégation appuie pleinement l'action menée par la Secrétaire générale adjointe, M^me^ Malcorra, dans ce domaine.

Ces dernières années, plusieurs opérations de maintien de la paix ont pris fin et ont été suivies par une présence des Nations Unies sous d'autres formes, dans de nombreux cas par des bureaux intégrés pour la consolidation de la paix. Nous convenons que le moment est venu de tirer des enseignements de ces exemples. Nous accueillons donc avec satisfaction la décision prise par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix d'examiner au cours des prochains mois les principaux enseignements tirés des missions achevées ou en cours en ce qui concerne la mise en œuvre réussie de stratégies de transition. Nous estimons qu'un dialogue suivi entre le Groupe de travail et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police serait utile à cet examen.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important. Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions de leurs utiles déclarations, ainsi que les Représentants spéciaux du Secrétaire général de nous avoir fait part de leur expérience sur le terrain et de leurs avis.

Ce débat sur les stratégies de transition et de sortie tombe à point nommé. Nous avons longuement débattu de la manière d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, notamment en renforçant des partenariats stratégiques avec des organisations régionales et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. L'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale n'ont cessé de déployer des efforts pour résoudre les conflits par des moyens pacifiques. Ces initiatives pourraient cependant être mises à l'épreuve par les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité mondiales que posent notamment le terrorisme, la piraterie, le trafic de drogues et la criminalité organisée. La situation est d'autant plus complexe que des acteurs non étatiques multiplient leurs activités et que les conséquences sur le plan humanitaire sont terribles pour les populations civiles innocentes, notamment les femmes et les enfants.

Le maintien de la paix est un outil essentiel et indispensable dont disposent l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il importe donc de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient menées avec efficacité, en y intégrant des stratégies de transition et de sortie. L'objectif premier et principal de ces opérations devrait être de réunir les conditions nécessaires à une paix durable sur le terrain de telle manière que la reconfiguration ou le retrait des missions de maintien de la paix des Nations Unies n'entraînent pas ou peu de risques de retomber dans un conflit.

Nous sommes convaincus que le succès de toute stratégie de transition ou de sortie repose sur cinq éléments essentiels.

Premièrement, il faut procéder à une planification minutieuse basée sur une solide compréhension des causes du conflit et de la manière dont les structures locales et internes existantes peuvent être mises à profit pour trouver une solution. Deuxièmement, des mandats de maintien de la paix clairs et adaptés à chaque situation devraient être définis, régulièrement examinés par le Conseil de sécurité et modifiés, si nécessaire, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

Troisièmement, un programme assorti d'échéances et de critères pour les activités prioritaires, notamment la réconciliation, la stabilisation et la consolidation de la paix, devrait être élaboré et mis en œuvre par les autorités nationales. Un tel programme devrait être axé sur les priorités principales telles que l'appui au renforcement de la capacité des institutions nationales, y compris la réforme du secteur de la sécurité.

Quatrièmement, certaines activités de consolidation de la paix devraient être planifiées et mises en œuvre dès le début de l'opération de maintien de la paix. Il est important de veiller à ce que les populations touchées par le conflit reçoivent des dividendes concrets de la paix en ayant accès à des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, le logement et de meilleures conditions de vie. À cette fin, il convient de consacrer plus de ressources aux activités et programmes qui améliorent le bien-être des populations.

Cinquièmement, nous réaffirmons la nécessité pour le système des Nations Unies d'assurer davantage de cohérence entre les activités de maintien de la paix, d'édification de la paix, de consolidation de la paix et de développement. À notre avis, il est temps que le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble consacrent plus de ressources aux activités de consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un instrument important pour fournir un financement souple aux pays qui figurent à l'ordre du jour de la Commission de la consolidation de la paix et aux autres pays dans le besoin. Cependant, le montant total de ses ressources financières n'est que d'environ 350 millions de dollars, alors que le budget annuel de certaines missions de maintien de la paix s'élève à 500 millions de dollars ou même à 1 milliard de dollars.

Pour terminer, l'Ouganda réaffirme qu'il est nécessaire de renforcer davantage le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Ceci est essentiel si nous souhaitons optimiser nos contributions à la prévention des conflits, à la médiation en cas de conflit, au règlement des conflits, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix.

M^me^ Di Carlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais vous remercier d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra pour leurs utiles aperçus, et M. Doss, M^me^ Løj et M. von der Schulenburg d'avoir partagé avec nous leurs perspectives uniques, acquises sur le terrain.

Au cours de l'année dernière, le Conseil a prêté beaucoup d'attention aux moyens de renforcer les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le débat d'aujourd'hui sur les stratégies de transition et de sortie consolidera ces efforts.

Dans de nombreux débats, le Conseil a noté que le maintien de la paix des Nations Unies était mis à rude épreuve, suite à l'augmentation du volume et de la complexité des opérations de maintien de la paix. Nous avons également noté que nous imposons de multiples exigences aux contingents et aux forces de police bien équipés et entraînés, mais en nombre limité. Nous devons garder ces facteurs à l'esprit avant de renouveler les mandats des opérations de maintien de la paix ou de mettre en place de nouvelles opérations, en particulier lorsque les conditions sur le terrain ne sont pas propices à une opération de maintien de la paix réussie.

Cependant, nous ne devons pas oublier les raisons qui poussent en premier lieu le Conseil de sécurité à créer des opérations de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies permettent de sauver des vies et donnent des résultats tangibles. De nombreux pays sont aujourd'hui bien plus stables grâce aux activités de maintien de la paix des Nations Unies passées et en cours. La Sierra Leone et le Burundi sont en train de consolider une paix acquise à grand prix, et le Libéria est en bonne voie. Cependant, nous ne devons pas relâcher nos efforts.

Nous avons également vu ce qui peut arriver quand nous décidons de mettre fin à une mission trop tôt, comme au Timor-Leste. Nous devons résister à la tentation de procéder à un retrait prématuré des soldats de la paix, de réduire les activités des missions ou d'y mettre un terme sur la base de calendriers artificiels ou d'une mauvaise interprétation des progrès réalisés. Des progrès durement acquis peuvent être réduits à néant si les soldats de la paix se retirent trop rapidement sans laisser derrière eux les fondements d'une paix durable.

Dans sa déclaration présidentielle d'août 2009 (S/PRST/2009/24), le Conseil s'est de nouveau engagé à améliorer les résultats d'ensemble des missions de maintien de la paix des Nations Unies et à relever les défis auxquels il fait face aujourd'hui. Les mesures énoncées dans cette déclaration et celles qui figurent dans le projet de déclaration dont nous sommes saisis aujourd'hui nous donnent les outils nécessaires pour renforcer l'action de maintien de la paix, afin d'aider les pays à effectuer une transition rapide vers une paix durable. Aujourd'hui, je voudrais faire des observations sur quelques-unes de ces mesures.

Premièrement, comme les autres intervenants l'ont souligné, dès le début, nous devons définir des mandats crédibles et réalisables pour les opérations de maintien de la paix. Il faut assurer une plus grande correspondance entre les mandats et les moyens disponibles, et nous devons nous montrer réalistes sur ce que nous pouvons accomplir. Nous sommes en train d'améliorer notre capacité d'évaluer les progrès réalisés sur la base de critères adaptés aux circonstances de chaque conflit et révisés périodiquement pour assurer leur pertinence. Mais nous pouvons faire mieux.

Deuxièmement, il est important d'œuvrer de concert pour redynamiser les processus de paix

chancelants dans les pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix. Les activités de maintien de la paix doivent s'accompagner de solides efforts en matière d'édification de la paix et non s'y substituer. Parfois, des pressions internationales sont nécessaires pour relancer des négociations qui se trouvent dans l'impasse, et nous devrions peut-être examiner si les mécanismes informels, comme le Groupe restreint concernant le Timor-Leste, ont des pratiques qui pourraient être appliquées avec succès à d'autres situations.

Troisièmement, nous devons accroître les réserves des forces militaires et de police ayant les moyens et la volonté de participer aux opérations de maintien de la paix. Par conséquent, les programmes bilatéraux de formation et d'équipement des pays fournisseurs de contingents potentiels sont essentiels. La communication accrue entre les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, le Conseil et le Secrétariat s'est avérée utile, mais nous devrions déployer davantage d'efforts afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées concernant les mandats futurs et le retrait final des missions.

Enfin, il est essentiel de redoubler d'efforts pour renforcer les secteurs de la sécurité et les institutions chargées d'assurer l'ordre public dans les pays hôtes. L'équipe des Nations Unies chargée de la réforme du secteur de la sécurité peut jouer un rôle utile de coordonnateur pour l'appui technique dans ce domaine. D'autres activités pertinentes de maintien de la paix devraient également être un élément essentiel de tout nouveau mandat. Une meilleure coopération, et engagée plus tôt, avec la Commission de consolidation de la paix est également nécessaire.

Comme l'a déclaré M^me^ Løj, une approche uniforme ne saurait convenir à toutes les situations, et nos stratégies de consolidation de la paix, tout comme nos stratégies d'ensemble en matière de maintien de la paix, doivent être adaptées aux besoins du pays concerné. Au moment où nous envisageons de modifier les mandats ou de réduire les effectifs de certaines missions, nous devrons en renforcer d'autres, comme nous venons de le faire en Haïti. Il y a quelques mois, nous avions l'espoir que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) serait bientôt en mesure de commencer à réduire ses activités avec succès. Maintenant, la MINUSTAH est devenue plus importante que jamais, car elle représente une bouée de sauvetage pour des millions d'Haïtiens dans le besoin.

Je voudrais souligner l'appui continu des États-Unis aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et exprimer notre reconnaissance aux soldats de la paix des Nations Unies pour leur contribution à travers le monde.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la délégation française d'avoir organisé cette séance d'aujourd'hui sur le thème si opportun des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons de la participation du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints et des chefs de trois importantes missions de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons suivi avec attention leurs exposés.

La Russie attache la plus haute importance au rôle des missions de maintien de la paix des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et elle s'emploie à renforcer ses capacités en matière d'opérations de maintien de la paix. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais, et il est tout à fait possible que la demande de soldats de la paix ne fera que s'accroître.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies subissent des changements sur le plan quantitatif aussi bien que qualitatif, en raison de la complexité croissante des mandats de maintien de la paix. Beaucoup d'opérations de maintien de la paix sont chargées d'exécuter toute une gamme de tâches diverses : faciliter les règlements politiques, contrôler la mise en œuvre des accords de paix et répertorier les activités propres à renforcer les capacités nationales. En plus d'assurer la stabilisation militaire et politique dans les zones de conflit, les soldats de la paix apportent aussi un appui à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, à l'édification d'institutions de gouvernance durables et à l'accomplissement d'autres tâches complexes liées à l'édification des États.

Il nous faut maintenant examiner les moyens d'améliorer encore l'action du maintien de la paix des Nations Unies. Pour relever ce défi, nous devrons déployer des efforts conjoints et coopérer de façon constructive au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Secrétariat. Nous devons concentrer nos efforts sur l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces opérations doivent être menées dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et de la responsabilité

première du Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est la garantie de la réussite des opérations de maintien de la paix sur le plan politique.

Vu l'insuffisance de ressources financières, logistiques et techniques, il est impératif d'améliorer la qualité de la gestion des opérations de maintien de la paix et d'exploiter au maximum le potentiel existant dans ce domaine. Une question qui se pose actuellement porte sur la nécessité d'assurer une transition efficace des fonctions de maintien de la paix à celles de consolidation de la paix, afin de cimenter les acquis de la stabilisation.

Il est important de distinguer clairement entre les activités de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix, qui devraient être clairement définies dans les mandats. Les Casques bleus devraient être uniquement chargés de tâches initiales de relèvement, mais pour ce qui est des processus de consolidation de la paix et des interventions de caractère strictement socioéconomique, nous devrions impliquer plus activement les agences spécialisées des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que la communauté des donateurs.

En élaborant et en adoptant des décisions en matière de consolidation de la paix, nous devons tenir compte des intérêts de toutes les parties, respecter la souveraineté des États et les encourager à prendre la responsabilité de mettre en œuvre les programmes pertinents. Ces programmes doivent être mis en œuvre avec l'accord exprès des gouvernements nationaux et en coordination avec eux.

Le problème qui consiste pour le Conseil à prendre ses décisions en matière de maintien de la paix en s'appuyant sur des connaissances militaires suffisantes mérite une attention particulière. Nous estimons que parallèlement aux autres initiatives en la matière, il reste pertinent d'envisager la proposition russe de revitaliser les travaux du Comité d'état-major, avec la pleine contribution des 15 membres du Conseil et une participation souple des principaux pays fournisseurs de contingents. Les évaluations du Comité quant à la situation dans les pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix, ses recommandations sur les aspects opérationnels du maintien de la paix, sa coopération avec le Secrétariat et sa participation aux missions de ce dernier et le fait qu'il contribue à définir le niveau de préparation des contingents et l'infrastructure des opérations de maintien de la paix permettraient au Conseil d'obtenir des informations fiables et opportunes et d'accumuler les connaissances militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'ampleur des défis auxquels sont aujourd'hui confrontées les opérations de maintien de la paix exige une interaction efficace entre l'ONU et les organisations régionales. L'expérience nous a enseigné qu'une utilisation plus active du potentiel des organisations régionales et des mécanismes sous-régionaux est justifiée tant qu'ils opèrent dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte et que les relations qu'ils entretiennent avec l'Organisation, et notamment avec le Conseil de sécurité, sont conformes aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte.

De bonnes occasions d'établir une coopération avec l'ONU dans le domaine du maintien de la paix se sont présentées suite à la création des capacités de maintien de la paix de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). L'adoption prochaine, suite à une initiative de la Russie et des autres membres de l'OTSC, d'une résolution de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'OTSC insufflera un dynamisme nouveau à cette entreprise.

Il est particulièrement important d'élaborer des stratégies pour procéder au retrait progressif des opérations de maintien de la paix une fois qu'elles auront mené à bien les mandats que leur a confiés le Conseil de sécurité. Nous estimons que le débat sur la sortie des opérations et la transition des opérations de maintien de la paix vers d'autres types de présence des Nations Unies nous permettra de relever ce défi.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous nous sommes familiarisés avec le document de réflexion (S/2010/67) de notre partenaire sur le thème « Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : débat sur les stratégies de transition et de sortie ». Nous estimons que beaucoup des idées et des pistes de réflexion qui figurent dans ce document pourraient constituer une bonne base pour poursuivre le débat en vue d'obtenir des résultats concrets. Bien évidemment, le principal critère pour la planification de ces stratégies doit être de veiller à ce que les agents du maintien de la paix créent des conditions propices à la progression du processus de règlement politique.

Nous remercions la délégation française d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle que nous allons adopter aujourd'hui. Nous remercions également

nos collègues de la souplesse et de l'esprit constructif dont ils ont fait preuve pendant le débat sur le projet de déclaration, qui est un document important et utile.

M^me^ Viotti (Brésil) : Monsieur le Président, je vais suivre l'exemple de l'Ambassadeur du Liban et parler en français.

Je tiens à vous remercier pour la tenue de ce débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa déclaration. Nous avons beaucoup apprécié les exposés de M. Le Roy et de M^me^ Malcorra, ainsi que les contributions précieuses de M. Doss, de M^me^ Løj et de M. von der Schulenburg.

Lorsque nous débattons des stratégies de transition et de sortie des opérations de maintien de la paix, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif fondamental de ces opérations. Leur but ultime est de contribuer à la consolidation d'une paix durable. Par conséquent, les stratégies de transition et de sortie sont toujours un moyen pour atteindre une fin, et jamais une fin en soi. Cette distinction n'est pas académique, elle est politique. Cela signifie que ces stratégies doivent répondre à la dynamique politique sur le terrain.

La transition du maintien à la consolidation de la paix doit être une entreprise de l'ensemble du système des Nations Unies. Les stratégies de sortie et de transition visant à maintenir la paix doivent être articulées avec une présence de l'ONU aussi large que possible sur le terrain, et ce de façon cohérente. Cela exige une coordination à l'échelle du système des Nations Unies, dès les premières étapes du maintien de la paix. Nous avons donc besoin de nous concentrer sur trois domaines principaux : renforcer le soutien politique du Conseil au processus de paix ; améliorer les structures de l'ONU pour faire face à ces situations ; et assurer les ressources humanitaires et matérielles nécessaires.

Un minimum de stabilité politique est une condition *sine qua non* dans une stratégie de sortie. Nous devons continuer à recueillir les enseignements tirés et à améliorer nos efforts dans des domaines tels que le renforcement des capacités et des institutions, le renforcement de la capacité de l'État de fournir des services de base, la protection des civils, la revitalisation économique et la création d'emplois. Les acteurs locaux doivent être engagés de manière effective dans les processus de paix, de réconciliation et de reconstruction. La tâche essentielle du maintien de la paix est de les aider à trouver cette voie et à la suivre.

Lors de l'élaboration des mandats et de l'adoption de mesures en réaction à l'évolution de la situation sur le terrain, le rétablissement de la paix doit être une priorité pour le Conseil. Afin de mieux remplir ce rôle, le Conseil de sécurité doit renforcer sa capacité à suivre le processus de paix. La fixation de repères dans le cadre de plusieurs missions est une innovation positive. Je tiens à remercier M. Doss pour la clarté qu'il a apportée au débat à cet égard.

La transition du maintien de la paix est une page systémique qui exige une coopération entre le Conseil et les autres parties prenantes. L'Assemblée générale est un acteur essentiel, en particulier la Cinquième Commission et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34). Le Conseil devrait profiter du nombre important de pays Membres et du niveau d'expérience de ces organismes pour rendre le maintien de la paix plus efficace et plus transparent.

Le lien entre les décisions du Conseil de sécurité et les travaux de l'Organisation en matière de développement requiert plus d'attention. Le maintien et la consolidation de la paix ne doivent pas être considérés comme des étapes successives de la présence des Nations Unies dans un pays donné. Autant que possible, les entités compétentes en matière de développement devraient être actives sur le terrain dès le début de la phase postconflictuelle afin que les conditions socioéconomiques de la paix soient fermement établies au moment où ceux qui maintiennent la paix se retireront.

Un autre acteur potentiellement important est la Commission de consolidation de la paix. Le dernier rapport du Comité des 34 (A/63/19) reconnaît la valeur des avis de la Commission sur les aspects relatifs à la consolidation de la paix dans les mandats de maintien de la paix. Le rôle et les responsabilités de la Commission de consolidation de la paix vis-à-vis du Conseil de sécurité doivent être mieux clarifiés. L'examen de la Commission est une occasion de renforcer sa capacité à dispenser ses conseils.

Le Secrétariat doit également disposer des structures et du savoir-faire qui lui permettent d'aborder correctement les éléments relatifs à la consolidation et au maintien de la paix. À cet égard, les aspects sociaux et économiques de la consolidation de la paix doivent recevoir plus d'attention.

Des faits positifs sont survenus récemment concernant les ressources humaines et matérielles du maintien de la paix en tant que tel. Peu de progrès ont

toutefois été réalisés en ce qui concerne l'obtention des ressources nécessaires à la mise en œuvre de stratégies durables de transition et de sortie. Les problèmes bien connus qui compromettent l'efficacité de l'aide internationale sont les mêmes qui doivent être surmontés en ce qui concerne l'aide au développement pour le pays en situation d'après conflit. Les donateurs, les institutions financières internationales et l'ONU elle-même doivent travailler de façon plus énergique afin de débloquer des fonds importants dès le début et tout au long du processus, de manière prévisible, souple et cohérente. La coordination et la cohérence programmatiques pourraient réduire les doubles emplois et remplir le vide existant, tout en améliorant l'efficacité des fonds investis.

Nous devons aussi renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix afin d'assurer la liaison avec les équipes des Nations Unies sur le terrain et d'intégrer les préoccupations relatives à la consolidation de la paix à leurs opérations courantes, surtout quand les stratégies de transition et de sortie sont mises en œuvre. Les représentants spéciaux du Secrétaire général et les coordonnateurs résidents ont un rôle clef à jouer à cet égard.

En conclusion, nous devons voir les transitions comme une étape sur la route qui conduit le pays vers une paix durable et un développement socioéconomique inclusif. Ce faisant, nous renforcerons la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je remercie la représentante du Brésil pour sa déclaration. Je crois que tout le Conseil conviendra de l'exceptionnelle clarté de cette intervention, clarté qu'elle partage avec l'Ambassadeur du Liban, et je suis sûr qu'elle partagera avec l'Ambassadeur du Gabon.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : La Bosnie-Herzégovine tient à remercier la France d'avoir inscrit cet important débat à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous tenons à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon et les Secrétaires généraux adjoints M. Alain Le Roy et M^me^ Susana Malcorra. Nous tenons également à remercier les Représentants spéciaux du Secrétaire général, M^me^ Ellen Margrethe Løj, M. Alan Doss et M. Michael von der Schulenburg, de leurs exposés clairs.

La Bosnie-Herzégovine tient à s'associer à la déclaration que fera le Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Pedro Serrano.

Nous tenons enfin à renouveler notre gratitude au personnel des missions des Nations Unies pour le dévouement avec lequel ils accomplissent leurs tâches et de leur détermination à faire progresser la paix et la sécurité au quotidien.

En tant que pays fournisseur d'effectifs militaires et de police, qui a une expérience de premier plan des efforts de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, la Bosnie-Herzégovine est particulièrement consciente de l'importance vitale de ce débat. Je tiens à faire quelques brèves remarques.

La route est longue entre un accord de paix initial et une paix durable. Pour arriver à destination, il nous faudra des mandats clairs et adaptés, une planification stratégique, une mise en œuvre cohérente, ainsi que l'engagement du pays hôte. Ce n'est qu'ainsi que la transition vers la consolidation de la paix sera une réussite.

La route commence avec la formulation du mandat. Pour que la transition soit une réussite, il est essentiel que les mandats soient clairs, adaptés et à même de répondre aux besoins immédiats et à long terme. La définition de l'objectif recherché qui, comme le projet de déclaration présidentielle le reconnaît, doit prendre en compte la nécessité de créer des conditions favorables à une paix durable, est un élément essentiel de la formulation du mandat. Des mandats adaptés et suffisants permettent aux missions des Nations Unies de tirer pleinement profit de la conjoncture favorable de courte durée dont il faut tirer parti pour introduire des changements rapides au lendemain immédiat d'un conflit.

Par ailleurs, la prorogation du mandat ne devrait pas être automatique, mais être subordonnée à l'évolution de la situation dans le pays et être déterminée par elle. Cela implique que l'ONU mette constamment l'accent sur ses capacités cognitives, soit la capacité de collationner, d'examiner et d'interpréter toutes les données nécessaires pour évaluer l'impact de la mission. Le Conseil de sécurité gagnerait beaucoup à avoir à sa disposition des recommandations claires et précises faites par le Secrétariat, comme cela est mentionné dans le projet de déclaration présidentielle, au moins un mois avant la prorogation du mandat.

Dans le même temps, la Bosnie-Herzégovine attache la plus grande importance à la définition de stratégies de sortie pour les missions de consolidation de la paix des Nations Unies. Une stratégie de sortie claire doit se fonder sur une évaluation approfondie de

la situation sur le terrain et sur une évaluation précise des processus de consolidation de la paix afin de savoir s'ils sont devenus durables et irréversibles. Nous ne saurions permettre que des évaluations erronées soient prises en compte et conduisent à une fin prématurée des missions.

Les mandats doivent, dès le départ, bénéficier de ressources appropriées. Il est généralement admis – et notre propre expérience le confirme – que les investissements faits rapidement sont des investissements efficaces. La Bosnie-Herzégovine appuie donc les précédents relatifs aux ressources et les objectifs réalistes mentionnés dans la déclaration présidentielle du 5 août 2009 (S/PRST/2009/24) et dans le rapport du Secrétaire général du 20 avril 2001 (S/2001/394).

La Bosnie-Herzégovine souligne à quel point il est important d'inclure, chaque fois que possible, des repères et une planification stratégique intégrée. Des repères clairs et mûrement réfléchis permettront d'améliorer le contrôle stratégique par le Conseil de sécurité des progrès accomplis par une mission dans la direction d'une paix durable. L'utilité de tels repères sera directement proportionnelle aux capacités cognitives de l'ONU. Nous appuyons la modification des repères en vigueur pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et la création d'un plan stratégique intégré pour la Mission des Nations Unies au Libéria.

Pour que la transition soit une réussite, la coordination entre les différents acteurs et la cohérence des missions intégrées complexes sont de la plus haute importance. La Bosnie-Herzégovine souscrit à l'idée que les organisations régionales telles que l'Union européenne et l'Union africaine peuvent jouer un rôle constructif dans les transitions. Bien souvent, dans le cadre du maintien et de la consolidation de la paix, un large éventail de parties prenantes ont un rôle à jouer. Utiliser au mieux leurs capacités est essentiel à la réussite des missions de consolidation de la paix. Les initiatives de consolidation de la paix qui ont été couronnées de succès en Bosnie-Herzégovine étaient caractérisées par des synergies entre de multiples acteurs et, surtout, entre les initiatives civiles et militaires.

La Bosnie-Herzégovine est convaincue que l'on peut améliorer la qualité du dialogue entre les parties prenantes. Le Conseil de sécurité, son groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix et les fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont tous un rôle à jouer dans la planification et la mise en œuvre des missions des Nations Unies. Le Conseil de sécurité pourrait plus particulièrement s'appuyer sur les conseils de la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, cela fait exactement 18 ans que la Force de protection des Nations Unies a été déployée au tout début de la phase des opérations de maintien de la paix de l'après-guerre froide. Depuis ces débuts catastrophiques, l'ONU a grandement renforcé l'efficacité de ses opérations de maintien de la paix. Elle est entrée dans une nouvelle phase de ses opérations de maintien de la paix et a réussi à réaliser ses objectifs, par exemple à instaurer une paix durable en El Salvador.

Si l'on veut faire face aux défis que représente le degré sans précédent de déploiement mondial des missions des Nations Unies, des améliorations seront nécessaires, en particulier pour ce qui est de la formulation des mandats, de la planification stratégique, des capacités cognitives et de la cohérence. Pour ce faire, la volonté politique, aussi bien des pays hôtes que des États Membres, reste une condition préalable indispensable à des stratégies de transition et de sortie réussies. La Bosnie-Herzégovine est prête à partager ses expériences avec d'autres pays et attend avec intérêt de contribuer pleinement aux processus de consolidation de la paix après un conflit.

M. Issoze-Ngondet (Gabon) : Je voudrais me joindre aux différents intervenants qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat instructif sur les opérations de maintien de la paix, dont le rôle, pourtant crucial au regard de leur prolifération, est de plus en plus remis en cause aujourd'hui du fait même des difficultés qu'elles éprouvent à atteindre les objectifs visés et des capacités limitées de l'ONU.

L'intérêt majeur de ce débat sur la quête d'une approche pragmatique de la transition entre les opérations de maintien de la paix et la consolidation de la paix est, personne n'en doute, d'amener l'ONU à approfondir la réflexion sur les voies et moyens susceptibles de rendre les missions de paix plus efficaces, moins longues, et leur fin plus prévisible, de sorte que, comme l'a pertinemment souligné le

Secrétaire général, notre Organisation puisse réduire utilement sa présence dans le domaine sécuritaire pour pouvoir l'accroître dans d'autres, plus déterminants dans la consolidation de la paix.

En effet, ce n'est pas la durée d'une mission de paix qui garantit son succès et, d'ailleurs, bon nombre d'opérations de maintien de la paix qui se sont singularisées par une longue durée n'ont pas réalisé de significatifs progrès. Les raisons, non de cet échec mais plutôt de ce paradoxe, ont été évoquées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy. Mettre au point un bon mandat pour une bonne sortie de crise nécessite, dès le départ, un engagement politique plus constructif et, bien sûr, la fixation prévoyante des bases de sortie de crise.

On le voit bien, la clef d'une bonne stratégie de sortie de crise réside dans les mandats des opérations de maintien de la paix. Il paraît donc important, comme le recommande le rapport Brahimi (voir S/2000/809), de les repenser en toute objectivité afin de se faire une idée précise des aménagements nécessaires à opérer dans leur conception et leur structuration.

Il est vrai que, depuis quelques années, l'ONU a sensiblement amélioré la conception, la conduite et l'évolution des opérations de maintien de la paix. Il est vrai aussi que cette évolution résulte pour l'essentiel de ce que l'ONU a pris en compte la nécessité d'une définition de mandats clairs, crédibles et réalisables, susceptibles de garantir le succès des opérations de maintien de la paix.

Repenser les mandats des opérations de maintien de la paix implique qu'il faut revoir la philosophie ainsi que le processus de leur mise en œuvre. Comme beaucoup l'ont souligné, un bon mandat doit prendre en compte les causes du conflit, et son exécution doit être sous-tendue par une planification rigoureuse des différentes phases et séquences du processus, ainsi qu'une détermination des critères définissant le moment adéquat pour décider de la sortie de crise. On le comprend aisément, la mise en œuvre du mandat doit être marquée par des étapes réalistes, assorties de réalisations escomptées, d'indicateurs de succès mesurables et des priorités clairement définies afin d'éviter aux Nations Unies un enlisement synonyme d'occupation, mais aussi une déperdition des moyens susceptibles d'être d'une grande utilité dans d'autres secteurs.

Par ailleurs, les mandats devraient également prévoir des mécanismes de coopération avec les pays voisins afin d'éviter d'éventuelles incursions de forces déstabilisatrices. N'oublions pas que les crises auxquelles nous faisons face ont trop souvent des implications régionales, que naturellement nous ne pouvons gérer que selon une approche qui tienne compte de cette particularité. Je voudrais préciser que cette phase cruciale d'élaboration des mandats devrait être subordonnée à l'envoi sur le terrain de missions de prospection multisectorielles et pluridisciplinaires pour déterminer avec précision les conditions optimales de l'exécution de la mission. Il serait tout autant important de systématiser les missions d'évaluation technique qui déterminerait la sortie d'une mission de maintien de la paix.

La fin d'une opération de maintien de la paix exige de plus en plus que les conditions de sécurité soient satisfaisantes, mais aussi que soit rétabli un semblant d'État opérationnel, caractérisé par la restauration des institutions essentielles du gouvernement, à savoir la justice, la police, les services pénitentiaires, l'administration civile et les services publics. Il faut dire que les élections, souvent considérées comme la fin des périodes de transition après les conflits, ne peuvent en réalité signaler la fin de la présence de l'ONU que si les conditions ci-dessus décrites sont remplies. Il faut donc s'assurer que la stabilité du pays est irréversible et que la restauration du gouvernement est achevée.

Il faudrait par ailleurs veiller à ce que les accords de paix conclus entre les différentes parties au conflit aient été appliqués et exécutés de bonne foi à la satisfaction desdites parties, et que les causes immédiates ayant présidé à l'éclatement du conflit aient disparu. Il est clair que l'allégement progressif et graduel et la fin d'une mission de maintien de la paix ainsi que son passage vers la phase de consolidation dépendent dans une large mesure du constat et de l'évaluation des progrès qu'on pourrait en faire par rapport aux objectifs préalablement fixés par le mandat.

Pour une meilleure prise en compte de ces missions et de ces différentes étapes, nous pensons que tout mandat d'une opération de maintien de la paix devrait prévoir en son sein une composante civile qui procéderait, en coopération avec le gouvernement local, à l'évaluation des progrès de la mission, conformément aux objectifs fixés, et proposerait la transition vers la consolidation. Au cours de la

transition, les actions de renforcement des capacités des forces de sécurité et de défense devraient être accélérées afin de permettre la relève, par les forces nationales, du dispositif déployé par l'opération de maintien de la paix.

Le succès d'une opération de maintien de la paix exige aussi, à notre sens, des efforts supplémentaires de coordination au sein même des Nations Unies afin de renforcer le partenariat pour le maintien de la paix. Le Secrétariat, les membres du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les fournisseurs de troupes, les donateurs et d'autres partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies sont appelés à jouer un rôle crucial dans cette perspective. De la même manière, l'ONU devrait s'atteler au renforcement du partenariat entre le gouvernement du pays en crise et les acteurs internationaux.

Tels sont, à notre sens, les éléments essentiels pour la mise en place d'une stratégie efficace de sortie et de transition des opérations de maintien de la paix conduisant à la phase de consolidation de la paix. Je voudrais en conclusion exprimer notre soutien au projet de déclaration présidentielle présenté par la France.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le Secrétaire général, les deux Secrétaires généraux adjoints et les trois chefs des très importantes missions de leurs exposés instructifs et des enseignements tirés.

Je rends également hommage à la France pour sa très importante initiative. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées pour appuyer les efforts nationaux de restauration de la sécurité et de la stabilité. Notre devons donc porter essentiellement notre attention sur la manière dont les opérations de maintien de la paix peuvent efficacement atteindre les objectifs prescrits par le Conseil de sécurité plutôt que de porter la discussion sur comment sortir au plus vite. Une telle approche est en fait plus efficace pour réaliser la transition.

Les opérations de maintien de la paix sont l'un des moyens les plus précieux et les plus indispensables dont dispose le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité. Je voudrais souligner combien il importe de considérer le rôle d'une mission de maintien de la paix dans le contexte plus large d'un passage progressif de la fin du conflit à la stabilité sociale et économique.

En déployant une nouvelle mission, le Conseil de sécurité doit faire preuve de modération dans la formulation des mandats. Il importe que le Conseil fixe dès le début des objectifs clairs, concrets et réalisables, ce qui contribuera à la planification d'une transition en douceur. Par exemple, des mandats complexes tels que la protection des civils doivent être définis plus clairement pour des tâches réalisables et spécifiques dans la préparation de missions. Il faudra aussi qu'une priorité claire soit établie parmi une série de mandats. Nous devons également déterminer des critères à l'aune desquels on pourra mesurer les progrès accomplis et opérer les ajustements en temps voulu, en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Une telle approche contribuerait au renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix, permettant ainsi une transition sans heurt.

Le principal défi auquel sont confrontées de nombreuses opérations est l'incapacité du pays concerné d'assurer la sécurité et de s'attaquer aux problèmes urgents au lendemain du conflit. Pour relever ce défi, il importe d'encourager le renforcement des institutions du pays hôte et la formation de ses ressortissants.

Une situation instable sur le plan de la sécurité et l'absence d'une activité économique productive constituent deux obstacles majeurs à la transition. La transition – en d'autres termes l'achèvement de la principale tâche des opérations de maintien de la paix pour garantir une situation stable sur le plan de la sécurité – est subordonnée à l'ampleur des progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité et l'instauration de la primauté du droit.

Un autre défi tout autant grave à la transition est l'absence de dividendes de la paix et l'instabilité sociale et économique après un conflit. Une condition préalable à une paix durable consiste à assurer les services de base, notamment l'électricité pour chaque foyer, et à faciliter la réintégration des personnes ayant souffert du conflit ainsi que la réconciliation et la coexistence dans les communautés isolées. Par-dessus tout, la réintégration des ex-combattants dans la vie civile normale et la création de possibilités d'emplois pour les plus jeunes sont d'une importance cruciale pour briser le cercle vicieux du conflit et de la pauvreté. Nous devons donc élaborer une stratégie globale et intégrée de consolidation de la paix vers la transition.

Il est attendu des opérations de maintien de la paix qu'elles maintiennent la paix et la sécurité dans le pays hôte pour créer un environnement propice aux activités de consolidation de la paix. S'agissant de la transition, il y a trois types de relations entre les opérations de maintien de la paix et l'activité de consolidation de la paix. Dans le premier type, le mandat d'une opération de maintien de la paix lui-même comprend quelques éléments de l'activité de consolidation de la paix, comme au Timor-Leste. Le deuxième est le type dans lequel une opération de maintien de la paix n'inclut pas un mandat pour des activités de consolidation de la paix, tandis que d'autres entités de l'ONU mènent des activités de consolidation de la paix dans le pays où elles sont actives. Le troisième est le type dans lequel des activités de consolidation de la paix sont entreprises après qu'une mission de maintien de la paix a achevé son mandat. Ce type s'applique à des pays dont s'occupe la Commission de consolidation de la paix, tels que le Burundi et la Sierra Leone.

Nous devons être plus sensibles à ces différents types de relations. Nous devons examiner quel type d'activité de consolidation de la paix pourrait être appliqué dans le cadre du mandat d'une opération de maintien de la paix à l'avenir, et de quelle manière de telles opérations peuvent appuyer l'activité de consolidation de la paix lorsqu'une autre organisation se charge de cet aspect. Nous estimons que de telles considérations contribueront à rendre les stratégies de transition plus efficaces.

Jusqu'ici, la Commission de consolidation de la paix a été surtout en charge de la troisième catégorie de missions. Nous devons être conscients que la consolidation de la paix dans son ensemble est un concept vaste impliquant des activités à grande échelle dans diverses situations d'après conflit ou de situations fragiles, et il est totalement illusoire de croire que la Commission de consolidation de la paix peut assumer la responsabilité de tous les besoins en matière de consolidation de la paix dans le monde et y répondre. Toutefois, nous pourrions envisager que la Commission de consolidation de la paix conseille le Conseil de sécurité en matière de consolidation de la paix pour ce qui est des cas du premier type et également pour ceux du second, où les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix sont mises en œuvre simultanément. Dans le même temps, nous devons tous être très clairs sur la nature des conseils et la valeur ajoutée que la Commission de consolidation peut être en mesure d'apporter dans ces cas.

On ne saurait trop insister sur le fait qu'il importe de fixer très tôt des objectifs stratégiques à la consolidation de la paix. La chance de tirer parti du moment critique qui suit immédiatement un cessez-le-feu est très souvent perdue, et elle ne se représente jamais. Nous devons promouvoir les activités destinées à atteindre les objectifs stratégiques fixés selon une feuille de route assortie de délais clairs, et identifier les acteurs responsables pour chacun de ces objectifs. La clef du succès réside dans l'adoption d'une approche intégrée et coordonnée.

Par exemple, la bonne mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit sont déterminants pour la stabilité et la transition. La réforme du secteur de la sécurité ne peut être menée à bien en se contentant simplement de renforcer les capacités institutionnelles de la police nationale ou de réduire le niveau d'effectifs de l'armée et de désarmer et démobiliser les militaires. Elle doit s'accompagner d'un appui au personnel de sécurité, de la réintégration des ex-combattants et de la création de perspectives économiques pour les jeunes.

Les activités de consolidation de la paix supposent des connaissances et des spécialistes civils plus variés que les opérations de maintien de la paix. Elles ont des liens avec des programmes divers qui ont des procédures de mise en œuvre et des sources de financement différentes. Il se peut aussi que l'ONU ne soit pas nécessairement l'acteur le plus fort sur le terrain. Il est donc indispensable de renforcer les mécanismes de coordination en fonction d'un plan intégré, et de garantir des échanges actifs entre toutes les parties prenantes, y compris bien entendu le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, le pays hôte, les pays donateurs, les pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police, les institutions financières internationales et le secteur privé.

Le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, que le Japon préside, a convenu de débattre, premièrement, des principales lacunes en matière de capacités, de ressources et de formation, et, deuxièmement, des principaux enseignements tirés des missions achevées ou en cours concernant la mise en œuvre réussie de stratégies de transition. Je voudrais terminer en réaffirmant que l'élaboration de stratégies

de transition efficaces est un sujet qui intéresse vivement le Japon.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, ses Secrétaires généraux adjoints et ses Représentants spéciaux de leurs exposés propres à stimuler la réflexion.

Les vues exprimées jusqu'à maintenant traduisent la volonté et la détermination communes du Conseil de mieux répondre, en consultation avec ses partenaires, aux besoins du maintien de la paix de l'ONU. La Turquie est sans nul doute disposée à contribuer à cet effort. Au fil du temps, nous avons accumulé une multitude de données d'expérience sur la manière d'accroître davantage l'efficacité du maintien de la paix de l'ONU. Il est aujourd'hui grand temps d'analyser ces données et de mettre au point une stratégie claire qui nous aidera à définir une feuille de route viable pour parvenir à la paix dans les situations de conflit.

Pour l'essentiel, ce que je voulais indiquer a déjà été dit par les orateurs qui m'ont précédé, et notamment les exposants. Je ne vais donc pas répéter leurs propos. En outre, la déclaration présidentielle que nous allons adopter aujourd'hui contient également tous les éléments appropriés, ce qui me permettra d'être assez bref.

Le seul point sur lequel je tiens à mettre l'accent est la nécessité d'adopter une stratégie politique intégrée qui réunisse les instruments du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix en un cadre unique. À l'évidence, une telle stratégie ne peut être couronnée de succès que si tous les partenaires sont disposés à l'appuyer. Elle doit par conséquent refléter la vision commune de toutes les parties prenantes et porter sur toutes les phases d'une mission de paix, à savoir le déploiement et, peut-être plus important encore, les phases de relèvement après le conflit, y compris, bien entendu, la transition et la sortie.

Comme le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, l'a indiqué, le maintien de la paix peut être considéré comme les urgences d'un hôpital, où le patient doit continuer à recevoir des soins au lendemain de la phase de secours. Mais il ne fait aucun doute que les stratégies de transition et de sortie doivent faire partie intégrante de cette stratégie d'ensemble. Tant que nous ne fixerons pas dès le départ les objectifs ultimes que nous voulons atteindre, nous ne pourrons pas définir de manière appropriée la voie à suivre pour la mission, en termes de mandats et de définition des tâches prioritaires, et nous ne serons pas en mesure de répondre à la question de savoir comment nous allons y parvenir.

Il est donc essentiel pour l'élaboration d'une stratégie intégrée de commencer par savoir quel but nous voulons atteindre grâce aux missions de maintien de la paix, quelle place elles peuvent occuper et quel rôle elles peuvent jouer face à l'objectif plus vaste de faire en sorte que la paix dure. Ce n'est qu'alors que nous pourrons, en consultation avec les pays qui fournissent des contingents militaires ou de police, définir des mandats clairs et crédibles fournissant une orientation politique solide à nos troupes. Dans ce processus fondamental, la contribution des organisations régionales devrait aussi bénéficier de la plus haute attention. La coopération entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine est un bon exemple d'une telle relation.

Nous devons aussi nous entendre sur une vision commune de ce qui définit le succès. De fait, l'une des questions qui ne cesse de se poser à nous est de savoir comment le Conseil peut déterminer quand la situation politique et en matière de sécurité s'est suffisamment stabilisée pour permettre une transition significative. À cette fin, nous pourrions faire meilleur usage des critères permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des tâches, qui pourraient d'ailleurs servir d'outil pour examiner les mandats.

Cependant, nous devrions aussi rester prudents et nous garder d'adopter des critères uniquement définis par le Conseil, car cela pourrait entraîner un manque de prise en main nationale. Cela vaut aussi pour la définition des tâches prioritaires, qui doivent refléter les conditions et les besoins propres à un pays donné. C'est dans cet esprit que nous attendons avec intérêt l'examen dans les prochains mois du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. De fait, compte tenu de l'évolution de la situation dans ce pays, cet examen représentera un défi important pour le Conseil et, cette fois-ci, nous n'avons pas droit à l'erreur.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois encore qu'il est crucial d'adopter une approche intégrée dans les situations de conflit. De fait, la cohérence et la coordination des efforts que déploie l'ensemble de la communauté internationale dans une

zone de conflit sont déterminantes pour aider les pays à mener à bien leurs efforts pour que la paix s'installe durablement. La Commission de consolidation de la paix pourrait, en particulier, jouer plus tôt un rôle accru à cet égard. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt l'examen complet de la Commission de consolidation de la paix et nous faisons part de notre volonté de contribuer activement à ce processus. Par ailleurs, pour améliorer la coordination entre les États Membres et les autres partenaires, nous pourrions aussi recourir aux mécanismes de type centres d'échange afin de promouvoir la synergie et la complémentarité de nos activités de consolidation de la paix. Je partage l'opinion de M. Doss quant aux difficultés liées à la coordination et à la nécessité de rationaliser nos arrangements existants.

Enfin et surtout, je voudrais insister sur le fait que le vrai défi consiste à créer les conditions propices pour passer de la phase d'une utilisation stratégique de la sécurité à la phase d'une utilisation stratégique du développement, car la sortie et le retrait des troupes de l'ONU ne sauraient être une fin en soi. Nous devons penser au-delà du cycle de vie des missions de maintien de la paix dans la mesure où la sécurité n'est pas le seul élément de la paix et de la stabilité.

À cet égard, il n'y a pas de relation linéaire entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix et il est donc indispensable d'intégrer très tôt des éléments de consolidation de la paix dans nos stratégies de maintien de la paix. Après tout, le lien inextricable qui existe entre le développement et la sécurité nous oblige à le faire. Comme le Secrétaire général l'a déjà souligné à une autre occasion, il ne peut y avoir de sécurité sans développement, et vice versa. À ce titre, nos efforts devraient, dans les deux cas et dès le départ, aller de pair. La Turquie s'engage à continuer à faire progresser la mise en œuvre de ce type d'approche intégrée.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie la délégation française d'avoir organisé le présent débat thématique. Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le remercie pour sa déclaration. Je salue également la présence du Représentant exécutif du Secrétaire général, M. von der Schulenburg, des Secrétaires généraux adjoints, M. Le Roy et M^me^ Malcorra, et des Représentants spéciaux, M. Doss et M^me^ Løj, et les remercie pour leurs exposés.

Après avoir continué à se développer pendant plus de six années, les opérations de maintien de la paix sont devenues le moyen le plus important dont dispose l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Ces dernières années, la rapide évolution de situations données a rendu plus difficile le succès des opérations de maintien de la paix et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) s'est trouvé confronté à de graves problèmes. Les tensions entrent taille et efficacité, ressources et exigences et mandats et capacités ont entravé le développement des opérations de maintien de la paix, et il existe un écart croissant entre les opérations de maintien de la paix et les attentes des États Membres. Il est impératif que les expériences soient évaluées d'une manière globale afin de remédier aux insuffisances et d'améliorer les opérations de maintien de la paix.

Dans ces circonstances, il est urgent et nécessaire que le Conseil de sécurité envisage une réforme des opérations de maintien de la paix en examinant dès le départ les stratégies de transition et de sortie. Celles-ci non seulement consistent à améliorer la gestion des opérations de maintien de la paix mais sont aussi d'une grande importance pour la coordination d'ensemble des activités de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. C'est pourquoi, lorsqu'il élabore des stratégies de transition et de sortie, le Conseil doit œuvrer dans la perspective d'une stratégie de maintien de la paix.

Je voudrais me concentrer sur les points suivants. Premièrement, il faut renforcer la coordination entre le maintien et la consolidation de la paix. Quelque importantes que soient les opérations de maintien de la paix, elles ne sont pas une panacée. Le Conseil de sécurité doit attacher la même importance au règlement politique des conflits armés qu'au déploiement d'opérations de maintien de la paix. Ce n'est qu'en renforçant la promotion du dialogue politique et des processus de réconciliation que nous pourrons éliminer les éléments déstabilisateurs des situations d'après conflit, rétablissant ainsi une paix à maintenir et posant les bases des stratégies de transition et de sortie. En outre, le Conseil de sécurité doit recourir au maximum aux bons offices du Secrétaire général et de ses envoyés spéciaux et appuyer les initiatives de paix des organisations régionales et sous-régionales concernées.

Deuxièmement, il faut continuer à améliorer la division du travail entre maintien de la paix et consolidation de la paix et renforcer la coordination et

la coopération entre les deux afin d'assurer la mise en œuvre des stratégies de transition et de sortie. Pour procéder avec succès à la transition en douceur du maintien à la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité doit examiner les problèmes de la consolidation de la paix lorsqu'il prend des décisions relatives aux opérations de maintien de la paix et clarifier en même temps la division du travail. Pendant la phase de transition, les opérations de maintien de la paix devraient créer les conditions favorables à la consolidation de la paix et faciliter ainsi la stratégie de sortie, sans faire pour autant double emploi avec les activités de maintien ou de consolidation de la paix.

Les parties concernées doivent saisir l'occasion que leur offre le prochain examen global des travaux de la Commission de consolidation de la paix pour étudier plus avant le rôle de la Commission et mobiliser la participation de tous les départements opérationnels des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations régionales compétentes pour renforcer les échanges et l'interaction entre la Commission et le Conseil de sécurité, le but étant d'aider les pays concernés à éliminer les conflits et à instaurer une paix et une stabilité à long terme.

Troisièmement, le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent renforcer leur coopération au stade de l'élaboration des mandats, du déploiement, de la planification et de la gestion des opérations de maintien de la paix. Lorsqu'il déploie des opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit tenir pleinement compte de la situation du pays hôte, ainsi que des ressources de maintien de la paix disponibles, cela afin de formuler un mandat clair et ciblé, de définir les priorités et de fixer des objectifs pour les différentes phases.

Le Conseil de sécurité doit surveiller et suivre de près la mise en œuvre du mandat et formuler en temps voulu une stratégie de sortie. Tout en mettant le mandat en œuvre, il faut se soucier du renforcement des capacités du pays hôte pour éviter une trop grande dépendance vis-à-vis des opérations de maintien de la paix, qui pourrait rendre impossible la mise en œuvre d'une stratégie de sortie.

Quatrièmement, il faut mettre en place des partenariats solides afin d'assurer la participation et la coopération de toutes les parties concernées.

L'adhésion continue aux principes Hammarskjöld de maintien de la paix constitue une base importante du succès des opérations de maintien de la paix aux phases du déploiement, de la transition et de la sortie. Il faut attacher une grande importance à l'opinion du pays hôte, tout en tenant pleinement compte de la participation active des pays concernés. L'appui et la coopération des pays fournisseurs de contingents, des pays donateurs et des organisations régionales sont également importants, et leur rôle doit être pleinement intégré pour renforcer la coordination et la coopération et rassembler leurs forces afin d'assurer le succès des opérations de maintien de la paix.

Cette année marque le dixième anniversaire du rapport Brahimi (A/55/305-S/2000/809) et le cinquième anniversaire de la création de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les principaux pays fournisseurs de contingents et toutes les autres parties attendent beaucoup de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Chine est prête à associer ses efforts à ceux de toutes les parties concernées pour tenir des consultations approfondies en vue de parvenir à un consensus sur la question de la réforme des opérations de maintien de la paix et de promouvoir une meilleure organisation et une plus grande efficacité des opérations de maintien de la paix.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de leurs communications le Secrétaire général, les Secrétaires généraux adjoints, M. Alain Le Roy et M^me^ Susana Malcorra, les Représentants spéciaux du Secrétaire général, M. Alan Doss et M^me^ Ellen Margrethe Løj, ainsi que le Représentant exécutif du Secrétaire général, M. Michael von der Schulenburg.

Le Mexique salue l'initiative de la France de poursuivre l'examen et la discussion sur les différents domaines dans lesquels il serait possible d'améliorer les opérations de paix, comme l'élaboration des stratégies de transition et de sortie, point qui constitue, sans aucun doute, l'un des principaux problèmes du Conseil de sécurité pour ce qui est de remplir sa principale fonction de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À la lumière des enseignements tirés ces dernières années, il est clair que les opérations de maintien de la paix doivent prendre en compte certains aspects fondamentaux afin d'atteindre leur objectif principal de parvenir à une paix durable. Parmi ces aspects les plus importants se trouvent la formulation de mandats clairs, crédibles et réalisables, qui prennent

en considération les ressources matérielles, militaires, policières et civiles prévisibles qui sont nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. L'engagement sans équivoque des parties à trouver une solution négociée au conflit est également requis, tout comme l'existence d'un accord général qui traite des causes structurelles des conflits. Enfin, il faut que les parties, et la population dans son ensemble, comprennent les bénéfices apportés par la réalisation des objectifs de la mission, qui doivent être perçus comme les leurs.

En outre, parmi tous ces éléments, il existe un consensus sur la fixation d'objectifs à échéance déterminée pour chaque phase, y compris une stratégie de transition et de sortie, et sur l'adoption d'une approche intégrée dans les missions de paix, en formulant très tôt des priorités de consolidation de la paix. Pour ce faire, il est indispensable que le Conseil de sécurité mette sur pied un mécanisme de planification et de coordination efficace, qui implique les représentants spéciaux du Secrétaire général et les personnes chargées de la coordination et de la direction des missions, dans leurs composantes militaire, civile, financière et humanitaire.

Au sein du système des Nations Unies, nous réaffirmons combien il est important que le Conseil de sécurité continue d'appuyer un dialogue permanent et substantiel entre le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix, les pays fournisseurs de contingents et les principaux donateurs des opérations de maintien de la paix, surtout face à la réalité économique internationale à laquelle nous sommes confrontés, et ce, afin que tous ceux-ci pèsent d'un plus grand poids sur la conception et la mise en œuvre des mandats et sur le renouvellement des missions.

À cet égard, nous reconnaissons que des progrès positifs ont été enregistrés dans le dialogue entre tous ces acteurs, mais une coordination plus poussée fait encore défaut. C'est pourquoi nous soulignons l'importance de donner suite à la résolution 1353 (2001), et nous saluons le travail accompli par le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour fournir des recommandations axées sur l'amélioration des mécanismes de coopération et de coordination pendant tout le cycle que décrit une opération de maintien de la paix.

Par ailleurs, nous sommes favorables à la coopération du Conseil de sécurité avec des organismes régionaux, ainsi qu'avec des mécanismes informels comme les Groupes des Amis du Secrétaire général, afin de concevoir des stratégies de consolidation de la paix, profitant ainsi de leur vaste expérience, de leur connaissance des traits spécifiques de chaque conflit et de leur intérêt à garantir la transition vers la stabilité du pays et de la région.

La collaboration du pays avec l'opération de maintien de la paix est donc essentielle pendant toute la durée de son déploiement, car il en va du succès de la transition vers un processus de consolidation de la paix. Une opération de maintien de la paix ne peut pas être considérée comme uniquement imposée par la communauté internationale. La reconfiguration de la présence de l'ONU doit aussi inclure un fort degré de coordination entre le système des Nations Unies et les autres acteurs internationaux, notamment les institutions financières et les organisations de la société civile sur le terrain.

De même, il est important d'explorer les mécanismes visant à renforcer la coopération du Conseil de sécurité avec la Commission de consolidation de la paix en vue de garantir la cohérence dans les mandats entre l'instauration de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, et le développement, de manière à créer les conditions propices à une stratégie des opérations de maintien de la paix. L'analyse de ce point pourrait contribuer à accroître le rôle de la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre de sa révision qui aura lieu cette année.

Nous ne pouvons pas ignorer que chaque opération est unique, qu'il faut tenir compte de la nature des conflits et, surtout, de la structure institutionnelle du pays faisant l'objet d'une opération de maintien de la paix. N'oublions pas que nous nous trouvons souvent devant des situations de vide institutionnel ou d'une fragilité extrême, nécessitant de la part de l'ONU un accompagnement qui va bien au-delà de la simple étape militaire visant à mettre fin à un conflit. Là où il n'y a pas d'État, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités, en appui et en concertation avec les autorités internationales. Comment parler d'état de droit, lorsqu'il n'existe même pas, dans la plupart des cas, d'institutions nationales viables ?

Le Conseil de sécurité doit effectuer un suivi ponctuel de la situation pendant toutes les étapes d'une opération de maintien de la paix, pour que la transition d'une étape à l'autre se déroule de la manière la plus efficace possible, et que l'on puisse intégrer des modifications appropriées au mandat, notamment en matière de capacités logistiques et opérationnelles, et ce, afin de s'adapter toujours aux réalités sur le terrain.

À ce sujet, nous appuyons l'emploi de mécanismes de suivi de la part du Conseil, comme les « repères », qui permettent de renforcer le lien entre les mandats des opérations de maintien de la paix et leur application conforme, mettent en lumière la réalisation des objectifs et aident à définir plus clairement le cycle que décrit chaque opération.

Enfin, nous réaffirmons combien il est important que le Secrétariat et le Conseil continuent d'examiner périodiquement les façons d'améliorer les opérations de maintien de la paix. Nous encourageons également le Groupe de travail concerné à poursuivre son examen sur les stratégies de transition et à promouvoir des recommandations en la matière.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en qualité de représentant de la France.

Je souhaite remercier tous les participants à ce débat. Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui ont fait le chemin de loin, en particulier les Représentants spéciaux du Secrétaire général, venus partager leur expérience. Mes remerciements vont également à ceux sans lesquels le maintien de la paix dans ses différentes phases ne serait pas possible : les fournisseurs de contingents et de police, qui conduisent l'action sur le terrain, la Commission de consolidation de la paix, qui est appelée à jouer un rôle croissant, les organisations internationales qui contribuent directement à la mise en œuvre des mandats, et surtout les hommes et les femmes qui servent souvent dans des conditions difficiles dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pourquoi avons-nous organisé ce débat ? Notre objectif primordial est évidemment de réussir les opérations. Or, nous sommes confrontés aujourd'hui à deux tendances contradictoires.

Tout d'abord, les opérations se sont accumulées au cours des dernières années, et elles pèsent de tout leur poids sur un Secrétariat dont nous savons que les moyens sont comptés, pour ne pas dire limités. D'autre part, depuis quelques mois, sont apparues des perspectives de réduction de plusieurs opérations. Nous devons donc être prêts à réussir ces transitions.

Il faut les réussir parce qu'elles sont la condition d'une paix durable sur le terrain après le départ de nos forces. Il faut réussir une transition, c'est-à-dire un passage complexe et progressif vers le plein exercice par l'État hôte de toutes les compétences qu'un État souverain exerce normalement seul, sans présence étrangère, sur son territoire. De nombreuses opérations ont déjà été le théâtre de transitions globalement réussies, comme le Cambodge ou la Sierra Leone, dont nous a parlé M. von der Schulenburg.

Dans le document de réflexion que nous vous avons transmis avant cette séance (voir S/2010/67), nous avons identifié les facteurs qui nous paraissent expliquer les difficultés que nous avons parfois à réussir les transitions. À cet égard, il nous paraît que plusieurs facteurs sont essentiels au succès des transitions et que nous pouvons peser sur eux.

Tout d'abord, et je suis loin d'être le premier à le dire, la qualité des mandats : comment déterminer si l'action des Nations Unies a atteint ses objectifs, et doit graduellement s'effacer au profit du pays hôte, si les objectifs et l'état final recherché ne sont pas clairs ? C'est M^{me} Løj qui parlait du fameux « arbre de Noël » que sont souvent nos résolutions. Rappelons la résolution sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : 41 missions.

Il revient donc ensuite au Secrétariat, sur la base d'un mandat clair et également concis de réaliser une planification de qualité, et de rapporter d'une manière qui lui permette de bien comprendre à quel degré d'achèvement en est la mission.

Il est très important de maintenir cet échange permanent entre la mission et le Conseil.

Les ressources disponibles, autre évidence, sont aussi un élément majeur. Chacun sait qu'elles sont limitées dans certains domaines clefs, comme la réforme du secteur de sécurité, qui est pourtant sans doute la dimension essentielle de la transition. Tout ce qui peut contribuer à renforcer ces ressources est le bienvenu.

Enfin, maintes fois, le Secrétariat nous rappelle, avec justesse, la nécessité de renforcer les processus de paix.

Sur la base de ces considérations de bon sens, le Conseil est parvenu à un accord sur une déclaration présidentielle, qui manifeste notre souhait d'améliorer notre travail sur les transitions, en faisant, ce que nous appelons en français, le ménage devant notre propre porte. Nous nous engageons en particulier : à mieux définir dans nos mandats le résultat final escompté et à hiérarchiser les tâches ; à renforcer le dialogue entre le Conseil et le Secrétariat, en améliorant l'information réciproque ; à utiliser davantage les outils comme les cadres et plans de travail stratégiques, qui permettent de mesurer le progrès et l'état d'achèvement d'une mission. Le Secrétariat pourra planifier sur cette base les différentes phases de la mission et leur calendrier ; à mieux prendre en compte la reconstruction postconflit au plus tôt dans les mandats, en recourant en outre à la Commission de consolidation de la paix ; enfin, à faire tous les efforts pour appuyer les processus de paix.

Avec ces engagements, nous ne changerons ni la nature fondamentalement politique des situations portées au Conseil, ni le temps long nécessaire aux processus de paix et de réconciliation. Mais nous espérons contribuer à un processus plus réfléchi et plus responsable au sein de notre Conseil et dans notre dialogue avec le Secrétariat.

Les décisions que nous nous apprêtons à prendre sont, je le crois, simples et de bon sens. Nous sommes convenus de faire à la fin 2010 un bilan de ces efforts. Comme les membres du Conseil le savent, mon pays est attaché à maintenir la dynamique de la réforme, et à renforcer sans cesse le partenariat précieux qui nous unit au Secrétariat et aux principaux acteurs du maintien de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Peter Wittig, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne.

M. Wittig (Allemagne) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser au Conseil en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et permettez-moi de vous remercier particulièrement pour l'initiative que vous avez prise de nous réunir pour débattre de la question du maintien et de la consolidation de la paix au sein du Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais rappeler qu'une des principales tâches de la Commission de consolidation de la paix est de promouvoir la cohésion entre tous les acteurs compétents. Cela est encore plus important pour les acteurs du maintien et de la consolidation de la paix sur le terrain afin de garantir une approche intégrée, durable et cohérente dans le cadre de l'intervention après un conflit.

Par conséquent, le lien entre maintien et consolidation de la paix ne devrait pas, dans l'idéal, être considéré dans la perspective d'une réduction du coût croissant des opérations de maintien de la paix. Nous devrions plutôt adopter une approche visant à protéger les investissements considérables dans le maintien de la paix en envisageant dès le départ la phase de consolidation de la paix. L'investissement dans le maintien de la paix sera rentabilisé par la garantie d'un engagement durable et sur le long terme de l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, régionaux et sous-régionaux, en envisageant rapidement la consolidation de la paix.

Comme l'a indiqué le Conseiller spécial, M. Brahimi, dans son rapport historique sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies,

> « Bien qu'il appartienne parfois aux opérations de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies d'initier un nombre limité d'activités critiques de consolidation de la paix, elles ne sont ni conçues ni équipées pour entreprendre des activités de renforcement des capacités institutionnelles sur le long terme. »

En d'autres termes, si les soldats du maintien de la paix consolident la paix dès le début des opérations, ils ne peuvent la consolider sur le long terme. C'est pourquoi il est absolument nécessaire que le Conseil de sécurité s'appuie sur l'expérience de la Commission de consolidation de la paix et travaille en collaboration étroite avec celle-ci.

Je voudrais souligner en quelques mots les objectifs de la consolidation de la paix et le rôle des soldats de la paix dans ce domaine.

Dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, le Secrétaire général insiste sur le fait que

> « La période qui suit immédiatement le conflit offre la possibilité de consolider l'état de

> la sécurité, d'engranger les dividendes de la paix, de renforcer la confiance dans le processus politique et d'étayer les efforts des pays visant à raffermir la paix. » (*S/2009/304, par. 3*)

Le rapport du Secrétaire général identifie cinq domaines prioritaires particuliers en matière de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit concernés par les mesures d'appui, à savoir les fondements de la sûreté et de la sécurité, les processus politiques, la fourniture de services essentiels, le rétablissement des fonctions publiques essentielles et, enfin, la revitalisation de l'économie. Le maintien de la paix peut contribuer à jeter les bases d'un redressement socioéconomique et d'un développement à long terme grâce à l'action réalisée dans le cadre des deux premiers domaines prioritaires cités. En effet, c'est grâce à leur action à l'appui de ces priorités que les soldats de la paix jettent les bases de la stabilité et du développement.

Du point de vue du Président de la Commission de consolidation de la paix, les principaux défis en matière de transition consistent à échelonner et à hiérarchiser correctement les nombreuses autres priorités dans les situations d'après conflit. Il faut établir les priorités dans le cadre d'une stratégie cohérente. Fixer des échéances et les étapes de la mise en œuvre est étroitement lié à la définition d'indicateurs et de critères pour une transition vers des activités de consolidation de la paix sur le long terme.

Si les soldats de la paix contribuent à la consolidation de la paix, leur stratégie de transition et de sortie devrait, elle, être envisagée en tenant compte de la mission principale de la consolidation de la paix qu'est la stabilisation, notamment en contrôlant la mise en œuvre des accords de paix. La réduction des effectifs et le retrait des missions de maintien de la paix ne devraient pas être conçus comme un signe de la baisse de l'attention et de l'engagement de la communauté internationale, mais plutôt comme une transition vers une consolidation de la paix à plus long terme, qui en réalité devrait s'accompagner d'un accroissement de l'engagement de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, je voudrais mettre en relief les possibilités qui s'offrent à la Commission de consolidation de la paix et le rôle qu'elle peut jouer dans les situations et les périodes de transition. La période qui précède la réduction des effectifs et le retrait d'une opération de maintien de la paix devrait être le moment idéal pour la Commission et le pays concerné de s'engager dans des activités de consolidation de la paix. En particulier pendant cette période, la Commission peut fournir un cadre d'échange souple et sans exclusive, afin de faire participer tous les acteurs pertinents et donner son avis au Conseil sur les moyens d'élaborer une approche cohérente et intégrée dans cette étape critique de transition de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies. Pour la même raison, le rôle consultatif de la Commission peut s'avérer essentiel tout au long de la durée d'une mission de maintien de la paix.

De façon concrète, la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle crucial dans quatre domaines essentiels, et ce, dès le début. Premièrement, la Commission pourrait apporter une perspective de consolidation de la paix au moment de l'élaboration et de la modification des mandats de maintien de la paix, ainsi que lors de la transition vers un autre type de mandat. Deuxièmement, la Commission devrait être en mesure de répertorier et de promouvoir les facteurs de viabilité spécifiques au pays concerné. Ceci est particulièrement important quand il s'agit de lancer les efforts initiaux de renforcement des institutions et de développement des capacités nationales dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du redressement économique.

Troisièmement, la Commission devrait jouer un rôle de catalyseur pour forger dès le départ des partenariats avec les institutions financières internationales et les acteurs politiques et économiques, régionaux et bilatéraux. Enfin, la Commission peut évaluer et suivre la progression de la stabilisation vers la transition et la consolidation, ce qui est essentiel pour une stratégie de sortie bien éclairée des opérations de maintien de la paix.

Tout ceci suppose que la Commission de consolidation de la paix soumettrait des rapports réguliers au Conseil de sécurité sur les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix dans des pays où sont également déployées des opérations de maintien de la paix.

J'aimerais terminer en disant que la participation de la Commission de consolidation de la paix, dès le début et de façon continue, à l'élaboration, la révision et la réduction des mandats de maintien de la paix augmenterait les chances de maintenir notre attention collective et notre engagement à l'égard des pays qui sortent d'un conflit.

Le Président : Je remercie M. Witting de sa déclaration.

Nous suspendrons la séance après l'intervention de M. Serrano pour le déjeuner. Le Conseil pense bien qu'un président français a besoin d'un déjeuner, et nous reprendrons donc la séance à 15 heures.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. António : Monsieur le Président, je vous remercie d'abord d'avoir bien prononcé mon nom. Je voudrais exprimer mon entière satisfaction de participer à ce débat, et je félicite la présidence française du Conseil de sécurité pour avoir porté son choix sur un thème important pour le continent africain et qui constitue un des défis que nous sommes appelés à relever, mais dont les recettes restent encore à définir clairement.

Je voudrais aussi, par la même occasion, saluer toutes les personnalités qui nous ont précédé, qui ont fait des propositions qui vont sûrement enrichir l'expérience que l'Union africaine est en train de développer.

En ce qui nous concerne, on ne pouvait choisir meilleur moment pour débattre d'un thème aussi vital pour des milliers d'Africains qui endurent au jour le jour les conséquences des conflits armés. En effet, pour l'Union africaine – qui vient de terminer son sommet à Addis-Abeba et qui s'est beaucoup penchée sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et qui a proclamé 2010 Année de la paix et de la sécurité en Afrique –, ce débat constitue assurément une contribution significative à cet objectif visant la recherche de solutions durables aux conflits que connaît le continent africain. Il s'agit d'un continent où sont déployés des milliers d'hommes et de femmes dans les missions politiques et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et où la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies ne ménage aucun effort pour faire de la paix une réalité durable au Burundi, en Sierra Leone, en Guinée Bissau et en République centrafricaine.

Tel que les chefs d'État africains l'ont indiqué dans la Déclaration de Tripoli, l'Afrique est déterminée à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence, consciente de ses insuffisances et de ses erreurs, mais animée par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour pouvoir promouvoir et faire progresser l'agenda de la prévention des conflits, de l'établissement et du maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction postconflit.

Nous ne pouvons par conséquent que saisir l'occasion que nous offre la réflexion d'aujourd'hui pour partager les expériences diverses pouvant enrichir l'action de l'Union africaine, qui elle-même a franchi des étapes importantes dans ses efforts visant à relever d'une manière intégrale et globale les défis de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique, à travers la mise en place du Conseil de paix et de sécurité, le développement des cadres normatifs et institutionnels requis, y compris l'architecture continentale de la paix et de la sécurité, aussi bien que l'adoption de nombreux instruments sur les droits de l'homme, la gouvernance, l'état de droit, la démocratie, les élections, le désarmement, le contrôle des armements et la non-prolifération, le terrorisme, ainsi que sur le bon voisinage.

Ces instruments constituent un ensemble consolidé de normes et principes dont le respect atténuera de manière significative le risque de conflits et de violence et contribuera à la consolidation de la paix. Nous sommes d'avis que certains éléments de cet ensemble consolidé, développé par l'Union africaine, sont également indispensables pour une transition réussie dans les pays sortant de conflits.

Comme le Conseil le sait, l'Union africaine est présente au Darfour conjointement avec l'ONU à travers l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). L'Union africaine a également déployé en Somalie une force, qui compte actuellement près de 5 500 hommes, pour protéger les institutions de ce pays, le seul au monde privé d'État et d'institutions depuis près de 20 ans et abandonné presque de tous. Il est par conséquent naturel que notre organisation s'intéresse au débat d'aujourd'hui et s'intéresse donc également aux stratégies de sortie et de transition.

Au Darfour, le rapport élaboré par le panel conduit par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, qui a été présenté ici au Conseil de sécurité (S/2009/599, annexe I), contient des éléments importants d'une approche intégrée de sortie de crise et de gestion de la transition.

La question que nous avons souvent entendu poser dans cette même salle est celle de savoir comment réduire les frontières entre l'opération de

maintien de la paix et la consolidation de la paix. Plusieurs idées ont été évoquées également aujourd'hui à ce sujet, consistant à prévoir, dès les phases initiales des opérations de maintien de la paix, des actions de consolidation de la paix et de reconstruction après le conflit. Il serait utile de renforcer l'idée d'une formule hybride où les opérations de maintien de la paix seraient renforcées par une intervention significative d'actions de consolidation de la paix, visant essentiellement le renforcement des capacités nationales, y compris la création de conditions pour l'établissement d'un appareil étatique fort. En effet, il a été démontré dans plusieurs cas que la déliquescence de l'État mène généralement à la dégradation du reste des composantes de l'appareil économique et politique, et même du tissu social d'un pays.

Il nous faut aussi réfléchir à un rôle accru du personnel civil durant cette phase, tel que l'a souligné d'ailleurs la délégation gabonaise, y compris le recours à la diaspora des pays concernés, bien entendu en concertation avec les autorités locales.

En outre, au moment où se manifestent des signes d'impatience de voir les Casques bleus partir de certains pays, y compris dans certains pays africains, il est temps que nous nous penchions sur l'horizon temporel, sans évidemment mettre en cause les acquis en matière de paix et de stabilité dans ces pays.

Les stratégies de sortie et de transition auxquelles fait référence le document de réflexion que la délégation française a bien voulu partager avec nous (S/2010/67) doivent être appliquées dès la formulation du mandat, un mandat clair et crédible qui doit préserver le prestige de la mission aux yeux du public qu'elle est destinée à servir. Les organes chargés du maintien de la paix et la Commission de consolidation de la paix sont silencieux à ce sujet, et il est plus que temps de se pencher sur la question.

Nous pensons également, à l'instar de la délégation du Brésil, qu'il faut renforcer la notion du développement et en jeter les bases pendant les phases du maintien et de la consolidation de la paix. En effet, la consolidation de la paix requiert une assistance rapide pour subvenir aux besoins immédiats. Néanmoins, des difficultés apparaissent souvent quand il s'agit de passer de l'étape de l'aide d'urgence à une étape d'aide substantielle au développement. L'introduction de ces éléments novateurs peut contribuer à la réussite d'une stratégie de sortie et de transition, car elle permettra aux opérations de maintien de la paix et à la Commission de consolidation de la paix de laisser derrière elles des bases solides propices à l'avènement d'une paix durable dans les pays sortant d'un conflit.

L'Union africaine a intégré la notion du développement dans son approche de la reconstruction après un conflit. C'est dans ce contexte qu'à travers la décision 228 (VII) du Conseil exécutif, il avait été demandé à la Commission de développer un cadre politique de l'Union africaine en matière de reconstruction et de développement après un conflit, sur la base des dispositions pertinentes du Protocole du Conseil de paix et de sécurité et de l'expérience accumulée sur le continent. Par conséquent, la Commission de l'Union africaine a pris un certain nombre d'initiatives qui ont abouti à l'adoption de la décision approuvant le Cadre politique de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement.

L'Union africaine travaille également à l'élaboration de directives en vue d'adapter les politiques aux niveaux national et régional, et à la création de banques de données des experts africains sur la reconstruction et le développement après un conflit, données qui seront mises à la disposition des États Membres sortant d'un conflit. Elle s'emploie par ailleurs à mobiliser des ressources à cet effet et à renforcer les capacités, notamment en ayant recours à des volontaires.

Je voudrais, pour terminer mon propos, remercier encore une fois la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir pris cette initiative, tout en espérant que nos délibérations d'aujourd'hui vont aboutir à des recommandations capables de faire avancer nos efforts collectifs visant à consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Pedro Serrano, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (Union européenne) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier d'avoir invité l'Union européenne à participer à cet important débat. Suivant vos indications, pour faciliter le déroulement des travaux, je vais raccourcir mon exposé. La déclaration complète de l'Union européenne sera distribuée en salle.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les pays candidats, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine ; les pays du Processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

La consolidation de la paix jette un pont indispensable qui crée les conditions nécessaires au retrait des missions de maintien de la paix et prépare ainsi le terrain pour les efforts à plus long terme visant à consolider la stabilité et à réaliser le développement durable. Les efforts visant à renforcer la capacité des pays à gérer les conflits et le fait d'investir rapidement dans le relèvement économique, les services de base et les institutions nationales sont au cœur de ce processus. Plus tôt ces efforts commenceront, plus tôt ils pourront contribuer à construire une stabilité à long terme et à réduire le risque d'une reprise des conflits.

Les tâches qui incombent aux missions de maintien de la paix en matière de consolidation de la paix – notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme – ont un rôle crucial à jouer et doivent entrer dans le cadre de l'effort général de consolidation de la paix. En s'acquittant de ces tâches, il convient de s'employer à renforcer les capacités locales et de la société civile, de promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et à la consolidation de la paix, et de promouvoir le dialogue entre les parties prenantes. Il convient de déployer des efforts particuliers pour aider les autorités nationales à protéger les civils contre les actes de violence.

Nous avons aujourd'hui écouté les déclarations de certains des professionnels et des experts les plus hautement qualifiés sur ces questions, à commencer par le Secrétaire général. Je voudrais pour ma part partager certaines vues basées sur l'expérience du terrain de l'Union européenne.

Premièrement, la réussite des efforts de maintien de la paix repose sur une approche globale, intégrée et non exclusive. À cette fin, une planification précoce et globale visant à intégrer le maintien et la consolidation de la paix est essentielle. Le processus intégré de planification des missions et l'élaboration de cadres stratégiques intégrés sont, selon l'UE, des outils essentiels à la coordination et à la hiérarchisation des activités de l'ONU en matière de sécurité, de politique et de développement, et ses activités humanitaires.

Deuxièmement, les tâches relatives à la consolidation de la paix doivent être prises en compte dès le début dans les mandats. Dans le même temps, le Conseil de sécurité doit s'assurer, en coopération avec les pays fournisseurs, que les missions ont reçu les autorisations nécessaires et disposent des capacités qui leur permettront de s'acquitter de ces tâches. Lorsque c'est utile, il convient de demander aux missions de maintien de la paix d'ajouter à l'évaluation régulière de leurs tâches des informations sur leurs progrès en matière de consolidation de la paix, et ce afin de mettre au jour les lacunes importantes et d'attirer une attention collective sur ces lacunes, mais aussi d'harmoniser les mesures adoptées ultérieurement. Dans ce contexte, les acteurs de la consolidation de la paix, notamment le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, doivent participer dès les premiers stades d'une mission de maintien de la paix.

Troisièmement, l'efficacité de la consolidation de la paix repose sur une coordination solide. L'ONU pourrait jouer un rôle encore plus important à cet égard, notamment par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix, qui pourrait contribuer à l'élaboration d'une approche plus cohérente et mieux coordonnée, notamment au-delà du système des Nations Unies, et à établir un cadre de responsabilité mutuelle entre le Gouvernement du pays hôte et ses partenaires. L'Union européenne espère que la prochaine session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix nous offriront des occasions de développer et de renforcer ces liens.

Quatrièmement, pour veiller à ce que le programme de la consolidation de la paix porte ses fruits sur le terrain, il est essentiel que le personnel responsable du maintien de la paix soit au courant de l'importance que revêt ce travail d'appui. Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de coordination efficace à l'intérieur du pays afin de favoriser une communication étroite entre ces agents et le personnel chargé du maintien de la paix. De même, les agents du maintien de la paix doivent jouer leur rôle en contribuant au renforcement de la confiance dans le cadre du processus politique et en produisant les premiers dividendes de la paix.

Cinquièmement, le relèvement économique est un élément essentiel pour sortir durablement d'un conflit.

L'Union européenne a pu observer ceci clairement sur divers théâtres allant d'Aceh à la Guinée-Bissau. Les agents du maintien de la paix jouent un rôle crucial qui consiste à contribuer à la stabilisation de la situation. Ils peuvent également jouer un rôle minime mais important en mettant en œuvre des projets à effet rapide, et notamment en apportant des réparations temporaires aux infrastructures. Ils jouent également un rôle essentiel en ce qui concerne le désarmement et la démobilisation des ex-combattants et l'appui initial pour leur réinsertion dans la vie civile. À cet égard, l'UE insiste sur l'importance de revoir notre approche de la réintégration des ex-combattants et de l'accélérer, en particulier en ce qui concerne la réhabilitation des anciens enfants soldats et les besoins particuliers des filles, qui sont un problème important dans la plupart des conflits actuels, notamment en Afrique.

Je termine par le plus important, l'Union européenne estime que l'appropriation locale et nationale des processus de consolidation de la paix est l'élément le plus important d'une transition réussie à la suite d'un conflit. La responsabilité de l'édification d'une société pacifique et stable incombe avant tout aux communautés elles-mêmes. Dès les premiers moments d'activité d'une mission de maintien de la paix, la communauté internationale doit s'employer à appuyer cette responsabilité. Ceci exige de mettre en place une stratégie opérationnelle afin d'évaluer les besoins et d'identifier les capacités et les partenariats locaux, notamment avec les pays voisins.

Nous distinguons les dimensions sécuritaires, politiques et de développement propres à la gestion des crises et aux processus de consolidation de la paix afin d'organiser nos travaux et d'assurer la coordination des différents acteurs internationaux concernés. Toutefois, ce n'est qu'une fois que ces projets seront associés dans la poursuite d'un objectif à même d'unifier une société – un projet qui nous permettra de vivre ensemble, selon les termes du philosophe espagnol Ortega y Gasset – qu'ils prendront leur sens véritable. L'Union européenne est prête à continuer de travailler avec l'ONU, les autres acteurs dans la gestion des crises et les pays touchés par les conflits à la mise en œuvre de cette approche intégrée.

Le Président : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Je propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.